

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2024



Préambule

Le Conseil Municipal du 5 février va débattre des grandes orientations budgétaires de la ville d'Urrugne pour l'année 2024.

La stratégie financière de la commune vise l'accélération de la mise en œuvre du Plan de Mandature, celui d'engager sans plus tarder la transition écologique, sociale et démocratique, matrice de l'action communale pour ce mandat.

Pour y parvenir, la municipalité poursuivra deux grandes orientations stratégiques :

- d'une part, l'affirmation du rôle de centralité de la ville d'Urrugne au sein du territoire Pays Basque et au-delà de cette grande conurbation littorale transfrontalière en plein dynamisme ;
- d'autre part, l'importance d'une action municipale volontariste et innovante pour se doter de nouveaux leviers au service des Urruñar et plus particulièrement de la jeunesse et des publics les plus fragiles.

De ces deux grandes orientations transversales, 20 thématiques ont été déclinées réparties en trois grands axes. Elles seront présentées de façon synthétique dans les pages qui suivent.

Ce budget 2024 se fonde sur les principes suivants :

- le pari de l'investissement pour favoriser les transitions du territoire ;
- la sollicitation accrue des partenaires et la recherche de financements extérieurs;
- la maîtrise de la hausse des dépenses de fonctionnement dans un contexte d'incertitude élevé lié au contexte inflationniste;
- le recours au levier fiscal pour faire face à l'inflation

Le rapport d'orientations budgétaires

Une obligation pour les collectivités locales

La loi impose au maire de présenter au conseil municipal, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, et une délibération doit être prise par le conseil municipal pour prendre acte de ce débat. L'objectif du rapport d'orientations budgétaires est de proposer au conseil municipal les grandes orientations de la politique financière et fiscale qui sera menée sur les années à venir pour financer les choix faits par la municipalité, en particulier en matière d'investissement.

Le débat d'orientations budgétaires représente un temps fort, une étape essentielle de la procédure budgétaire, car il permet de discuter des priorités politiques et de la situation financière de la collectivité, de façon constructive et transparente La loi prévoit que ce rapport doit contenir :

- les orientations budgétaires : les orientations prévisionnelles de dépenses et de recettes en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement de coopération intercommunale dont elle est membre ;
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements ;
- la structure de la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget , en précisant le profil de dette visé pour l'exercice ;

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs, il doit préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Sommaire

1-	CONTEXTE GENERAL	p.6
	1.1/ Le contexte international	7
	1.2/ Le contexte national et les principales mesures de la loi de finances	8
	1.3/ La situation de la commune : évolution rétrospective des grands postes budgétaire	s11
	1.3.1/ Le fonctionnement	13 19 23
2 -	METTRE EN OEUVRE LE PLAN DE MANDATURE LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUES PUBLLIQUES	p.25
	2.1/ Une ville aux côtés des plus vulnérables	27
	2.2/ Pour une politique publique de la petite enfance et un soutien aux familles et à la parentalité	28
	2.3/ Une politique éducative volontariste	29
	2.4/ Les actions de la politique jeunesse	30
	2.5/ Améliorer la qualité de vie des séniors	31
	2.6/ « Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre toutes les discriminations »	33
	2.7/ Promouvoir l'Euskara	34
	2.8/ Faire vivre la démocratie participative	35
	2.9/ La vie associative	36
	2.10/ Une politique RH et un agenda social ambitieux	37
	2.11/ Préserver les terres agricoles pour tendre vers la souveraineté alimentaire	40
	2.12/ Protéger et valoriser les sites remarquables et les milieux naturels	41
	2.13/ Plan de décarbonation de la collectivité et mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique	43
	2.14/ Agir sur les mobilités durables pour faciliter les déplacements	45

	2.15/ Engager les grands projets d'aménagement4	6
	2.16/ Favoriser l'accès au logement pour tous4	8
	2.17/ Stimuler les projets d'innovation économique, sociale et solidaire4	.9
	2.18/ Améliorer le cadre de vie et la tranquillité dans les quartiers	51
	2.19/ Pour une politique culturelle dynamique et engagée5	3
	2.20/ Améliorer la relation aux usagers et la communication institutionnelle	55
	LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON IMPACT SUR LES ÉQUILIBRES ANCIERS p.5	6
	3.1/ L'affirmation d'un scénario volontariste5	7
	3.1.1/ Le fonctionnement 2024-20285 3.1.2/ Les investissements 2024-20285	
	3.2/ Le Plan Pluriannuel d'investissement des grands projets du mandat5	59
	3.3/ Les modalités de financement du Plan Pluriannuel d'Investissements6	32
	3.3.1/ Une hausse de la fiscalité programmée en 2024	3 3
	3.4/ Synthèse : tableau prospectif des grands équilibres financiers de la commune pour la mise en œuvre du Plan de mandature 2024-20286	4
AN	NEXES p.6	3 5
	Annexe 1 - Données relatives aux effectifs et aux éléments de rémunération6	5
	Annexe 2 - Tableau des effectifs6	6

- 1 -CONTEXTE GÉNÉRAL

Rarement ces dernières décennies, l'exercice d'élaboration budgétaire des collectivités aura été si incertain.

Toutefois, dans un contexte international et national de crise, la situation financière de la ville d'Urrugne demeure saine.





1.1/ LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Le contexte international particulièrement instable fragilise les perspectives économiques. Sur le plan géopolitique, les tensions exacerbées succèdent aux menaces et aux incertitudes, multipliant les hypothèses de conflits qui, bien que souvent circonscrits à une aire régionale, perturbent fortement l'activité mondiale et favorisent son repli. Cette instabilité croissante fragilise par ricochet les perspectives des acteurs économiques et investisseurs qui se réfugient dans un réflexe d'attente.

De plus, après les deux années de ralentissement économique consécutives au Covid, l'inflation généralisée perturbe les indicateurs économiques et sociaux et aggrave la situation des plus fragiles. Parallèlement, la hausse des taux d'intérêt, entretenue par les banques centrales afin de juguler l'inflation, n'en pénalise pas moins l'investissement, en particulier dans des secteurs aussi essentiels pour l'activité économique et l'emploi que le bâtiment et explique, pour partie, le marasme auquel se trouve actuellement confronté le secteur du logement.

Les prévisions de croissance sur lesquelles se fonde le Projet de Loi de Finances pour 2024 (PLF 2024), quoique déjà révisées à la baisse par les services de Bercy, restent encore, avec un objectif affiché de + 1,4% du Produit Intérieur Brut (PIB), très optimistes, au regard des perspectives de la Banque de France, qui table davantage sur une croissance de 0 ,9%. Le déficit du budget de l'Etat, encore élevé à 4,4% du PIB, le niveau de sa dette à plus de 3000 milliards d'Euros et l'alourdissement prévisible de la charge de celle-ci pour les finances publiques dans ce contexte de forte hausse des taux d'intérêt, obèrent toute augmentation significative des dotations aux collectivités locales.

De fait, il est d'ores et déjà établi que la progression de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2024, soit 320 millions d'euros pour le bloc communal, ne pourra pas compenser les effets de l'inflation, estimée par la Banque de France à 2,6% en 2024.





1.2/ LE CONTEXTE NATIONAL : LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES

La loi de finances pour 2024 a été élaborée de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Les mesures les plus marquantes contenues dans la loi de finances pour 2024 concernent les particuliers, les entreprises, et la transition écologique.

Pour les particuliers, le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation (+4,8%), de même que les minima sociaux (+4,6%) et les retraites (+5,2%)

Qualifié de « budget de transition », la loi de finances pour 2024 prévoit 40 milliards d'euros dédiés à la transition écologique, soit 7 milliards de plus qu'en 2023, un financement qui concernera aussi bien les particuliers que les entreprises et les collectivités territoriales. En particulier, des fonds seront investis pour la rénovation des logements et des bâtiments publics et privés. Un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte est également créé.

Enfin s'agissant des budgets alloués aux différents ministères, les augmentations de crédits les plus significatives sont à mettre à l'actif de l'Education nationale (+3,9 milliards d'euros), et de la mission « Défense » (+3,3 milliards d'euros).

Les missions régaliennes de l'Etat (Intérieur, Justice) sont également abondées de crédits supplémentaires en vue de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Qualifiées d'« optimistes », les hypothèses d'évolution des principaux indicateurs économiques retenues par le Gouvernement ont néanmoins été jugées sincères par le Conseil Constitutionnel. L'objectif du Gouvernement est de ramener le déficit public sous la barre de 3% à l'horizon 2027.



	2023	2024
Croissance	1,0%	1,4%
Déficit Public	-4,9%	-4,4%
Inflation	4,9%	2,6%
Endettement en % du PIB	109,7%	109,7%

Le budget 2024 de l'Etat est bâti sur une hypothèse d'inflation de +2,6 % et une croissance du PIB de +1,4 % en volume dont l'optimisme a été pointé. Les collectivités percevront les effets du mouvement de désinflation, désormais bien engagé :

- à travers la révision à la baisse de la croissance de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) 2023, à hauteur de + 3,7 % contre + 6,1 % annoncés en début d'année étant entendu qu'une régularisation interviendra en tout état de cause début 2024, au regard du chiffre définitif. L'explication semble toutefois moins venir du dynamisme de la TVA collectée, conforme à la prévision initiale, que d'une augmentation des remboursements et dégrèvements effectués en direction des entreprises cette année;
- également via le coefficient de revalorisation des valeurs locatives forfaitaires, calé depuis 2018 sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté en glissement annuel au mois de novembre et qui s'élève donc à +3,8 % en 2024.

Si un effort considérable est attendu des collectivités pour contribuer à l'effort de résorption du déficit public, censé revenir de 4,9 % à 4,4 % du PIB en 2024 puis 2,7 % en 2027, la loi de programmation des finances publiques qui accompagne le PLF reste peu diserte sur les mesures qui doivent les inciter à suivre cette trajectoire. Tout au plus le texte introduit-il un objectif non contraignant de réduction des dépenses de fonctionnement de -0,5 % par an en volume, tout en reconduisant le traditionnel encadrement pluriannuel des dotations d'État (voir sur ce point la fiche qui lui est spécifiquement consacrée). Cette seconde mesure est d'ailleurs appliquée avec souplesse par le PLF, qui limite à – 67 millions d'euros (M€) la ponction opérée sur les variables d'ajustement en 2024.

Une nouveauté toutefois pour la première fois depuis trois ans tous les échelons seront mis à contribution, à travers une réduction de leur dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et, pour les communes qui en perçoivent encore, de leur Fonds Départemental de Péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).



Deux mesures sont prévues à cet effet :

- d'une part, l'obligation faite aux collectivités de plus de 3 500 habitants, à partir de 2024 pour les comptes administratifs et 2025 pour les budgets, de ventiler leurs dépenses d'investissement dans une annexe valorisant leur « impact pour la transition écologique », selon des critères qui restent à préciser;
- d'autre part, la possibilité offerte aux mêmes collectivités d'identifier, toujours en annexe, la part de leur dette finançant ces dépenses.

Au-delà de l'effet d'affichage, ces dispositions augurent peut-être de quelques évolutions dans la gestion des investissements et des emprunts locaux, avec le souci croissant d'en justifier la destination. Dans ce but, une disposition importante concerne la majoration du « fonds vert », dont le montant global est porté de 2 à 2,5 milliards d'euros (Md€), dont 1,1 Md€ de crédits ouverts sur 2024.

Comme son prédécesseur, qui avait mis fin à plus de dix années de vaches maigres, le PLF 2024 revalorise de +320 M€ la DGF du bloc communal. L'essentiel est affecté aux dotations de péréquation des communes (+150 M€ sur la Dotation de Solidarité Rurale, dont 60 % devront être affectés à la part péréquation, et +140 M€ sur la Dotation de Solidarité Urbaine), le solde de 30 M€ alimentant la dotation d'intercommunalité.



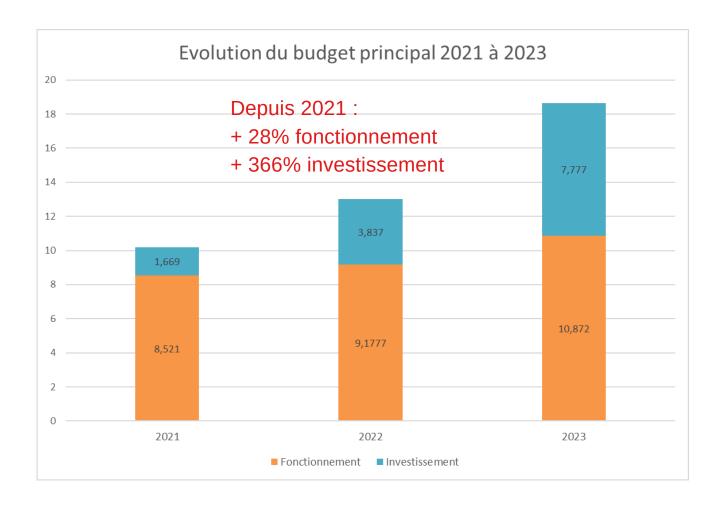


1.3/ LA SITUATION DE LA COMMUNE : EVOLUTION RESTROSPECTIVE DES GRANDS POSTES BUDGETAIRES

Le budget principal total de la commune s'élève à plus de 18 M € en 2023.

La ventilation du budget principal s'établit comme suit à partir réellement exécutées :

En fonctionnement : 10,872 M€
En investissement : 7,77 M€





1.3.1/ Le fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagé par cette section est appelé épargne brute et utilisé pour rembourser le capital de la dette et financer en partie les investissements (autofinancements des projets N+1).

Premier constat : le bilan financier de l'année 2023 (source : Compte Financier Unique 2023) est finalement conforme aux prévisions du Budget Primitif. A cet égard, il convient de souligner l'absence de Décision Modificative concernant le budget Ressources Humaines.

Malgré ce constat, deux petites « surprises » à mentionner :

- En recette, une bonne surprise la taxe sur la consommation finale d'électricité + 100 000€ ...
- ... mais qui vient en contrepartie de la perte de recette du remboursement de l'assurance du personnel (changement de contrat)





1.3.2/ Les dépenses de fonctionnement

Comment se répartissent les grands postes de dépenses de la collectivité selon le compte administratif de l'année 2023 (version provisoire) ?

Charges de personnel 58% 5 905 745 €

Charges à caractère général 21% 2 125 147€ Autres charges de gestion courante

18%

1875 965 €

Atténuation de produits 3% Charges financières 250 899 €

a/ Les dépenses de personnel

Tout d'abord, le premier poste de dépense demeure les charges de personnel (5.905 M € en 2023) soit 58 % des dépenses globales.

Depuis 2022, et conformément aux orientations budgétaires des deux dernières années, les dépenses de personnel ont fortement augmenté principalement du fait de décisions imposées par l'Etat aux collectivités : l'augmentation du SMIC, le relèvement du point d'indice, ...



De plus, chaque année une augmentation s'applique du fait du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire l'évolution due aux avancements automatiques et aux promotions des agents.

Pour autant, la Municipalité a souhaité initier une politique RH volontariste notamment en matière de nouveaux recrutements et ce pour trois raisons principales :

- Premièrement, une logique de rattrapage et de mise à niveau de certains services dont l'audit du début de mandat avait montré le déficit de personnel par rapport au plan de charge effectué; par exemple 11 postes (Equivalent Temps Plein) ont été recrutés au sein des services techniques qui étaient sous-dotés pour une commune de la taille tant géographique que démographique. Cet enjeu apparaît plus globalement à travers un indicateur « parlant » celui des "dépenses de personnel par habitant" qui est bien nettement inférieur à celui de la moyenne des communes de même strate : Urrugne 497 €/habitant contre 672 €/habitant pour des communes de même strate.
- Deuxièmement, une volonté de développer le service public pour répondre aux nouvelles attentes sociétales ; par exemple : équipe milieux naturels, service CNI passeport, transition écologique, économie commerce,
- Troisièmement, augmentation du périmètre d'intervention et de gestion : augmentation du nombre de km de voirie, m² d'espaces verts, m² de bâtiments

Pour autant, la politique de recrutement de l'année 2023 ne représente que 15% de la hausse du budget.

En continuité avec la tendance initiée l'année dernière, un effort particulier sera fait en 2024 pour maitriser la hausse de dépenses (cf 3e partie prospective financière).

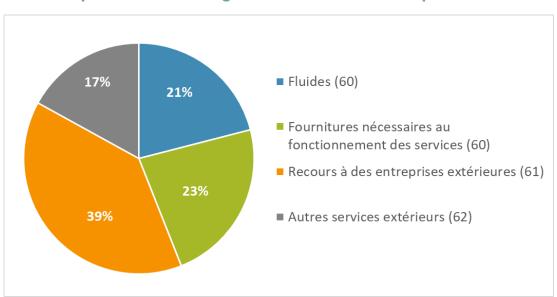




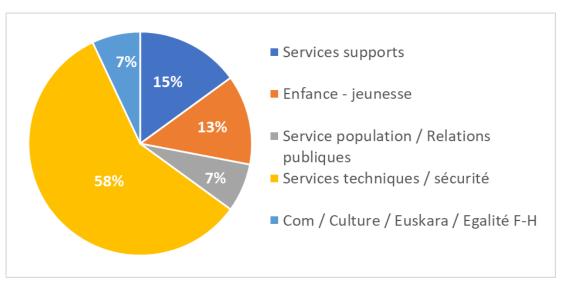
b/ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles regroupent les achats courants et les charges quotidiennes de fonctionnement de la collectivité : comptes 60 : fluides, fournitures..., comptes 61 et 62 : les services extérieurs, prestations de service, assurances, entretien et maintenance du patrimoine..., comptes 63 : les impôts et taxes.

Répartition des budgets de fonctionnement par nature



Répartition des budgets de fonctionnement par service



Pour 2024, il conviendra d'anticiper une légère hausse de ces charges.



c/ Les autres charges de gestion courante

Ce poste de dépense représente une spécificité notable de la commune par rapport aux communes de même strate en raison de l'importance du tissu associatif de la commune.

Aussi, certaines associations ont un rôle majeur dans la mise en œuvre de services publics habituellement gérés en régie dans d'autres communes. C'est notamment le cas des crèches associatives qui reçoivent ainsi une subvention de la commune.

En 2024, les besoins exprimés par les associations sont en croissance selon les premières demandes de subventions analysées. Cette année le montant des subventions allouées aux associations d'Urrugne devrait atteindre 310K€.

Le Centre Communal d'Actions Sociales bénéficiait d'une subvention de 755K€ et prévoit une hausse complémentaire de 100 000€ en 2024.

Ce montant en forte hausse s'explique avant tout par un jeu de transfert financier entre le CCAS et la commune qui, au titre de sa compétence petite enfance, assure la relation avec les crèches (y compris sur le plan financier).



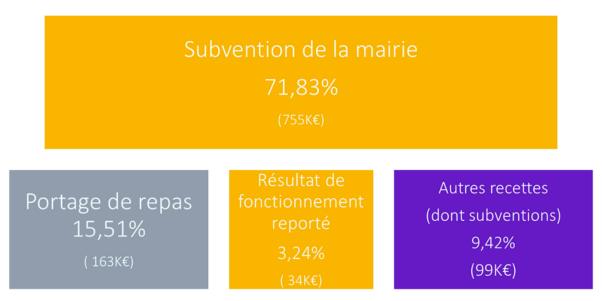


FOCUS SUR LE BUDGET DU CCAS

Ces chiffres et tableaux ont fait l'objet d'une présentation aux membres du Conseil d'administration le 1er février 2024 dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires du CCAS.

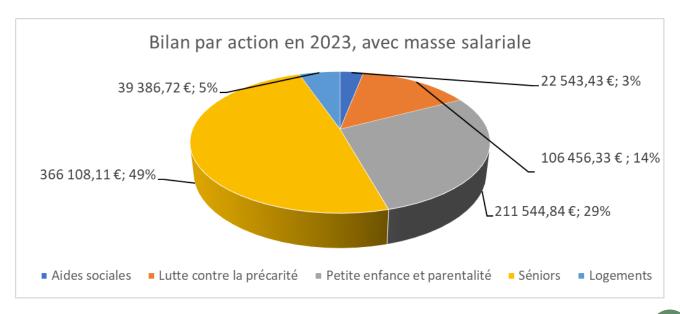
Quelles sont les recettes du CCAS?

La subvention de la mairie représente près du ¾ du budget du CCAS. Le portage de repas à domicile génère 163 000€ de recettes et les subventions de tiers près de 100 000€ supplémentaires.



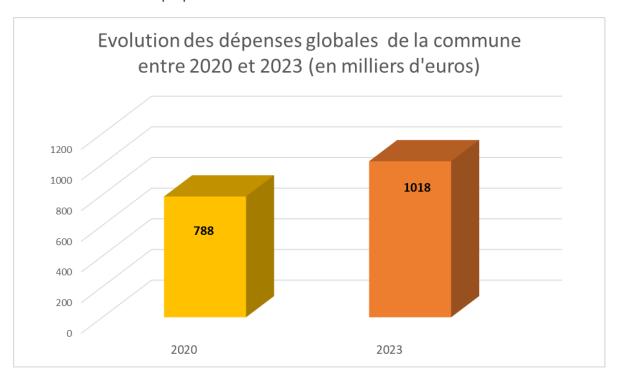
Quelles sont les dépenses du CCAS ?

Les actions en faveur des séniors représentent la moitié du bilan des dépenses, suivent les actions petite enfance et parentalité (29%), les autres actions de lutte contre la précarité et les aides sociales (17%).



d/ Evolution des dépenses de la commune depuis 2020

Il est d'usage de suivre l'évolution de ces dépenses dans le temps afin de mettre en perspective l'impact financier des orientations politiques tout en prenant en compte les éléments conjoncturels et structurels qui pèsent sur la commune.



Le tableau qui suit est plus complet car il permet de prendre en compte l'évolution de la population ainsi que de la moyenne des communes de même strate au niveau national.

Il convient de rappeler qu'il n'existe pas à proprement parler de niveau « standard » ou « idéal » de dépense en raison de la grande diversité des dépenses (niveau de service, modes de gestion, nombre d'usagers, etc.).

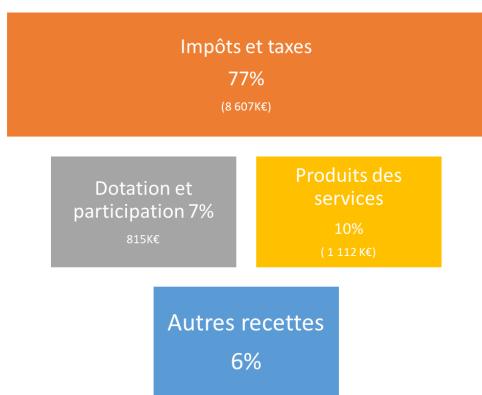
L'analyse comparative entre collectivités ne serait dès lors véritablement pertinente que par type d'intervention à partir de ratio du type dépenses de personnel moyenne par m² de bâtiment ou m² d'espaces verts.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne strate nationale 2022
Charges à caractère général	177	173	146	179	186	200	296
Subventions/contributions	186	155	150	167	163	176	91
Dépenses de personnel	432	437	425	432	497	556	700
Charges de fonctionnement / hab	860	829	788	853	864	956	1277



1.3.3/ Les recettes de fonctionnement

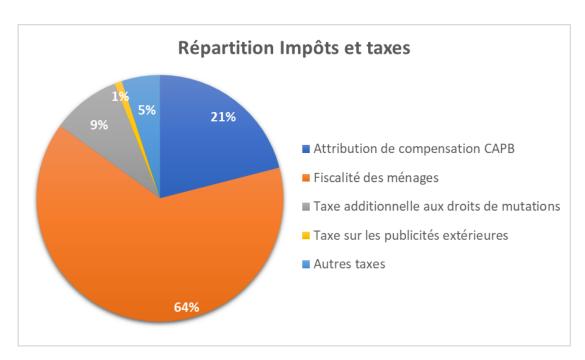
D'où vient l'argent de la commune ?



a/ Les impôts locaux

La principale source de recettes demeure les impôts et taxes locales soit 8 607 000 € (77% du total des recettes).

Néanmoins, avec la suppression définitive de la taxe d'habitation en 2022, la commune ne dispose plus que d'un seul véritable levier : la taxe foncière.





Depuis la réforme de la fiscalité locale en 2020, le taux communal et le taux départemental s'additionnent : le taux pour Urrugne est désormais de 25,09% près de 5 points inférieur à la moyenne départementale (29.95%) et 15 points de la moyenne nationale (40%).

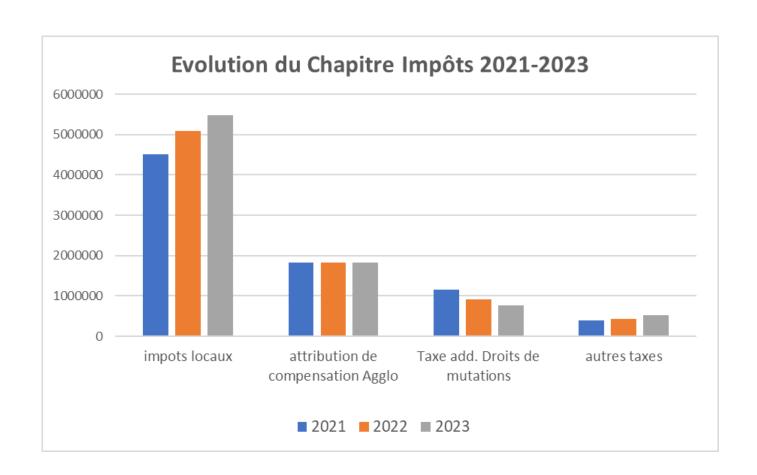
A noter que les constructions nouvelles de logements sociaux bénéficient d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le manque à gagner de cette exonération est compensé en partie par l'Etat sur une durée de 10 ans afin d'inciter les communes à produire du logement.

Au regard du contexte national de hausses des dépenses pour les collectivités locales, la loi de finances prévoit une nouvelle hausse du coefficient de revalorisation des bases de 3,8% pour 2024.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sa majoration à 60 % représentent une recette de près de 900 K€ pour la commune en 2023 dont 337 K€ sont liés au produit de la majoration.

Rappelons que le taux de la commune est actuellement borné à 10,52%, l'un des plus faibles taux du département pour les communes de même strate.

Au total, la commune dispose d'un ratio d'impôts par habitant de 556 € contre 700 € par habitant pour des communes de même strate au niveau national.





b/ Dotations et participations : 815 439 €

La Dotation Globale de Fonctionnement ne représente plus que 8 % des recettes de la commune soit un montant de 64€ par habitant contre 115 € au niveau régional pour des communes de même strate.

Il convient de rappeler que de 2014 à 2017, la DGF a été en baisse constante en raison de la ponction appliquée pour le redressement des comptes publics.

La DGF de la commune est particulièrement faible à Urrugne. Un travail d'analyse avec les services de l'agglomération a permis de mettre en évidence l'impact négatif des taux très faibles sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

En effet, ils influencent directement le calcul de notre potentiel fiscal et financier : en d'autres termes, par rapport à des communes comparables, nous disposons de grosses marges de manœuvre financières via l'impôt local, et sommes donc considérés comme un territoire « riche » qui n'est donc pas prioritaire au regard de la solidarité nationale et des fonds de péréquation.

Diverses autres taxes (taxe sur les pylônes, taxe sur l'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutations) représentent globalement 12 % des recettes de fonctionnement.

Pour 2024, les projections tablent sur une stabilisation de ces dotations.

c/ Produits des services du domaine et ventes directes : 1 112 492 €

Les recettes liées aux services constituent une bonne surprise pour la Municipalité liées notamment à la forte hausse de fréquentation du centre de loisirs ainsi qu'à la révision des tarifs de l'occupation du domaine public.

En 2024, l'objectif est d'atteindre les 1,2 M€ en poursuivant notamment l'effort de valorisation du domaine public de la commune.

d/ Recettes venant de la communauté d'agglomération

Calculée en 2006 lors de l'entrée de la commune d'Urrugne dans l'intercommunalité, elle correspondait à l'origine au montant de taxe professionnelle que percevait la commune.

L'attribution de compensation a été modifiée à plusieurs reprises par la Commission locale d'évaluation des charges transférées à l'occasion des transferts successifs des compétences vers l'EPCI (eaux pluviales en 2013, tourisme en 2016, etc...). Aujourd'hui, l'attribution de compensation n'a pas évolué depuis 2021 et est toujours fixé à 1 822 305€.

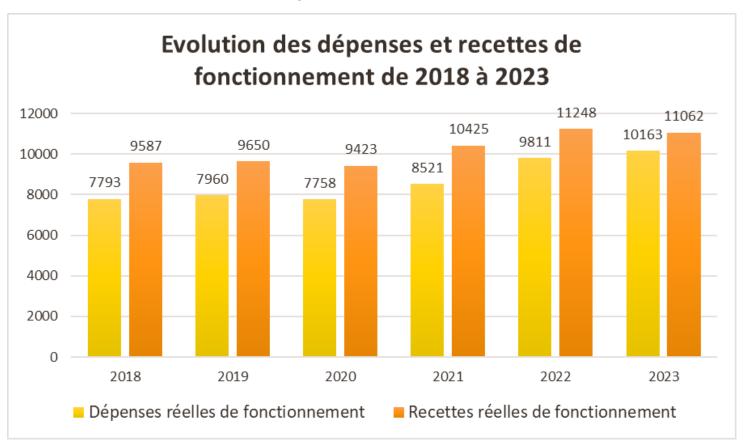
A noter que l'agglomération bénéficie d'une dynamique fiscale grâce à l'augmentation du produit de taxes perçu par l'agglomération sur les entreprises du territoire communal (+ 4% en moyenne annuelle).



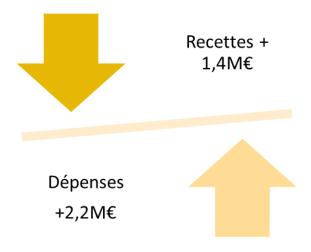
Enfin, dans son Pacte fiscal et financier, la CAPB va mettre en place différents outils de financements de ses projets et de rééquilibrage entre communes.

Au global, les recettes de gestion de la commune se situent autour de 1000€ par habitant : un classement relativement moyen au regard d'autres communes littorales ou au 1314€ au niveau départemental.

Synthèse du volet fonctionnement : évolution combinée des dépenses et recettes de fonctionnement depuis 2018



Période 2020-2023 : évolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement





Pourquoi un ralentissement de la dynamique de recettes?

Une faible évolution de la taxe foncière (TF) en 2022 (+4,15%)

Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) en 2021

Majoration limitée à 60%

Baisse du produit lié à la Taxe sur les Droits de Mutation (1,2M€ en 2021 vs 700K€ en 2023)

Un « héritage » fiscal de la commune très défavorable : un taux initial de taxe d'habitation très faible (10,52%), par conséquent une DGF faible

Pourquoi une accélération de la dynamique des dépenses ?

Contexte inflationniste (hausse du prix des matières premières, des fluides, des prestations)

Nouveaux budgets de fonctionnement (équipe milieu naturel, euskara, animation, commerce, culturel, etc)

Forte hausse de la masse salariale : + 1,7 M€ (point d'indice, Smic, GVT, Rifseep et recrutements)

Un "héritage" défavorable : des demandes de « rattrapage » des conditions salariales, une administration sous dotée, etc.

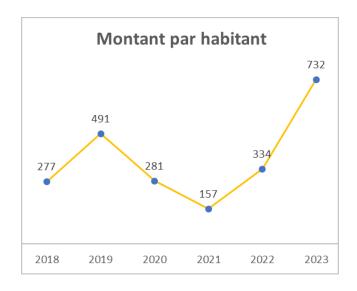
1.3.4/ Les dépenses d'investissements

L'année 2023 a permis d'atteindre un niveau de dépenses d'investissement historique pour la commune. Cette dynamique s'explique en grande partie par la mise en œuvre de grands projets du mandat (piste cyclable) et par une politique d'acquisition immobilière volontariste.

Le montant par habitant est passé de 157€ par habitant en 2021 à 334€ par habitant en 2022 et 732€ en 2023. La moyenne des communes de même strate au niveau national est de 324€.



Evolution des dépenses par habitant depuis 2018



1.3.5/ Les recettes d'investissements

Les investissements sont financés ainsi :

- le FCTVA s'est élevé à 205 680€ (remboursement différé de deux ans de la TVA par l'Etat sur les investissements de la commune) ;
- la taxe d'aménagement s'est élevée à 173 054€ (taxe fixée à 5% par délibération du 26 octobre 2015);
- les subventions se sont élevées à 649 535 €, soit 57% des prévisions ;
- l'autofinancement s'est élevé à 2 468 450€ (excédent de fonctionnement capitalisé + dotation aux amortissements).

1.3.6/ L'endettement de la commune

La capacité de désendettement : Encours de la dette/ Epargne brute : calcul du nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de la dette en y affectant l'ensemble de son épargne. Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement : mesure l'endettement par rapport à ses revenus.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne strate
Capacité de désendettement	1.4	1.17	1.06	0.81	0.56	0.88	4;35**	3.9
Encours de la dette / RRF	0.237	0.205	0.187	0.147	0.095	0.072	0.379**	ND
Dette par habitant en euros	230	195	168	145	99	75	398	955

^{**} encours prévisionnel de la dette au 31/12/2024 basés résultats de l'année 2023



METTRE EN OEUVRE LE PLAN DE MANDATURE: LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUES PUBLIQUES

Année après année, la succession des crises géopolitiques et des évènements climatiques nous rappellent à l'évidence : il ne s'agit pas d'une énième crise mais d'un changement d'ère.

C'est le postulat de base du Plan de Mandature.

L'enjeu n'est pas seulement la gestion de crises passagères. Il convient d'intégrer ces risques dans la durée.

Trois grandes orientations politiques déclinent 20 thématiques politiques qui sont résumées dans les pages qui suivent.

Transition écologique

- Mobilités durables
- Souveraineté alimentaire et gestions des terres agricoles
- Biodiversité, protection des sites remarquables et des milieux naturels
- •Plan de décarbonation de la collectivité

Cohésion sociale

- Egalité femmes/hommes
- Euskara
- Démocratie participative
- Politique sociale
- Education
- Jeunesse
- Petite enfance et parentalité
- Séniors
- Vie associative
- •Politique RH de la Mairie

Revitalisation du bourg et aménagement du territoire

- Politique de l'habitat et de rénovation
- Grands projets urbains
- •Cadre de vie et tranquillité
- Economie, commerce et emplois
- Politique culturelle et festivités

Cette année, l'accent est mis sur la cohésion sociale qui traverse l'ensemble de nos politiques publiques communales et pour laquelle une stratégie globale et un plan d'actions détaillé sera décliné.



Axe 1 : Cohésion sociale



Le plan stratégique de cohésion sociale s'inscrit dans le cadre du plan de mandature de la mairie d'Urrugne, qui vise à se concentrer principalement sur la qualité de vie des habitants d'Urrugne quel que soit leur âge.

La Commune et le CCAS d'Urrugne ont initié une phase de concertation, de réflexion et d'élaboration d'un plan stratégique de cohésion sociale afin d'adapter, de créer et/ou de réajuster les services et les actions sociales aux besoins de la population. Les services de la commune ainsi que le CCAS doivent adapter et redimensionner les services adressés aux publics à la nouvelle configuration populationnelle.

Le plan de cohésion sociale définit les bases de l'accueil, de l'accompagnement, des orientations qui permettront de guider les politiques locales /municipales d'accueil et accompagnement actuelles et futures dans différents domaines d'action (accès aux services, du social, de l'éducation, du loisir, du sport, de la santé et du prendre soin, de l'insertion sociale et professionnelle, de la culture, de la mobilité, de l'urbanisme etc.).

Le plan a choisi d'aborder les ateliers au travers de temps en lien avec le quotidien, j'accède à mes droits ; je grandis, j'apprends ; j'habite, je me déplace ; je travaille ; sur mon temps libre ; je me nourris. Tous les ateliers ont questionné la place de l'égalité à chaque étape, la transition écologique ainsi que la place de l'Euskara comme vecteur de cohésion sociale.

Cette feuille de route se doit d'être alimentée par des projets déjà existants qui émergent des réseaux locaux à l'œuvre, de la société civile et/ou des services publics municipaux, départementaux, de la CAPB, de la région et de l'Etat.

Le processus d'élaboration du plan de cohésion sociale entame sa dernière ligne droite et dessine son architecture de base grâce à l'apport de ses ateliers, et doit être restitué fin février 2024 avec ses orientations détaillées.

La rédaction du document a impliqué la participation et la collaboration de diverses organisations qui mènent des actions d'accueil, d'accompagnement et d'orientations de la population dans la ville d'Urrugne (associations, institutions, etc.), des élus, d'autres collectivités ainsi que des agents municipaux de la mairie d'Urrugne.





Le diagnostic du plan stratégique de la cohésion sociale, a confirmé l'accélération du vieillissement de la population et l'apparition de nouvelles inégalités sociales. Dans cette perspective, l'action municipale doit répondre présente et activer tous les leviers publics à disposition à travers notamment le renforcement de l'action du CCAS, véritable catalyseur de la politique de cohésion sociale de la commune.

Il permet, grâce aux compétences professionnelles et à l'engagement bénévole, un accès aux droits et aux services pour les Urruñar les plus fragiles: 42 personnes sans domicile fixe ont élu domicile administratif au CCAS en 2023, 55 familles soit 118 personnes inscrites à l'aide alimentaire et 25 familles soit 56 personnes à l'épicerie sociale en 2023 dont le reste à vivre par jour va respectivement de 0 à 6€ et de 6 à 13€ (CCAS).

Selon les données les plus récentes, les personnes les plus vulnérables touchent plus particulièrement les familles monoparentales à hauteur de 20,2% ainsi que la population vivant sous le seuil de pauvreté à hauteur de 10% (Données Compas).

Cette année l'aide alimentaire compte tenu de la crise du pouvoir d'achat et de la raréfaction des produits lors des "ramasses alimentaires" (une convention a été signée avec la Banque Alimentaire pour y pallier)sera un des axes de travail prioritaires pour le CCAS. Un travail est en cours afin de faire évoluer cette épicerie sociale vers une épicerie solidaire (c'est-à-dire ouverte à toutes et tous) dans une démarche territoriale. Le CCAS mène une réflexion plus globale au sein d'un collectif citoyen sur une sécurité sociale de l'alimentation pour un accès de tous à des produits de qualité en lien avec une juste rémunération pour le producteur.

La volonté étant de poursuivre l'attribution d'aides financières en coordination avec le département et les associations caritatives (Croix Rouge, Restos du cœur, Elkartasuna, Secours Catholique et Kiwanis).

Un soutien financier sera apporté aux familles les plus distanciées des lieux de socialisations dès 2024: une aide aux enfants des familles bénéficiant de l'aide alimentaire pour accéder au centre de loisirs, à l'espace jeunes et au sport nature.

La location de quatre appartements temporaires a été conventionnée avec Atherbea et Soliha, un cinquième avec l'association Bestearekin, un dernier a été loué récemment à un bailleur social pour de l'accueil d'urgence (évènements climatiques, incendie).



2.2/ POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE LA PETITE ENFANCE ET UN SOUTIEN AUX FAMILLES ET A LA PARENTALITE

Cette thématique a émergé comme une attente forte en début de mandat avec comme volonté de porter une politique publique en faveur de l'accueil du jeune enfant en appui des structures associatives existantes.

L'offre actuelle répond aux besoins d'aujourd'hui en matière d'accueil du jeune enfant mais l'enjeu est de se préparer à répondre aux besoins des familles de demain, de soutenir l'installation et la professionnalisation des assistantes maternelles, de créer un réseau de professionnels de l'accueil collectif et individuel.

Le secteur de la petite enfance connait une baisse d'attractivité de ses métiers et un intérêt du secteur privé à but lucratif, le choix de la commune est d'œuvrer pour une politique publique de la petite enfance qui participe à un accueil de qualité et à une égalité des chances pour le jeune enfant.

Outre le soutien financier aux établissements d'accueil du jeune enfant de la commune (1/3 du budget prévisionnel du CCAS), nous avons fait le choix de créer un Relais Petite Enfance en gestion intercommunale avec les communes d'Hendaye et Biriatou. Le RPE Urbidaia a fait l'objet d'un agrément et d'un soutien de la CAF. Ce relais petite enfance facilite la mise en relation des parents et des professionnels, offre un lieu et un temps d'accueil aux parents. Il propose aux assistantes maternelles et aux enfants des ateliers hebdomadaires d'éveil et offre un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels.

L'ouverture d'un guichet unique en partenariat avec les professionnels du territoire est prévue au premier trimestre de 2024 et a pour objectif de recenser les demandes des parents en matière de mode d'accueil, d'apporter une réponse éclairée aux parents et de simplifier leurs démarches.

Sur le volet parentalité, la commune mène une action toujours plus importante pour aider les parents dans la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et se place à leurs côtés pour les soutenir dans leur quotidien. Outre des services qui répondent aux besoins des familles, la commune et le CCAS ont à cœur de développer une programmation d'actions en direction des parents de très jeunes enfants comme d'adolescents pour répondre à leurs questions en matière d'éducation; permettre aussi l'accès de tous à une information de qualité, à de la réflexion et des rencontres entre pairs.

Les projets sont menés en impliquant les services du CCAS et communaux de manière transversale et en veillant à aller vers le plus grand nombre de parents. Ces actions ont aussi comme objectifs de favoriser des temps partagés parents-enfants.



2.3/ UNE POLITIQUE EDUCATIVE VOLONTARISTE

La ville d'Urrugne est un acteur à part entière de la communauté éducative, avec l'Education Nationale et les familles, et s'efforce aussi de permettre aux enfants de s'impliquer par le biais de différentes activités et projets qui leur sont proposés.

Aussi l'objectif est de favoriser l'égalité des chances pour tous face aux enjeux scolaires :

- Poursuivre la politique de rénovation, de mise aux normes et d'entretien des écoles publiques tout en sollicitant les dotations auprès des services de l'Etat (DETR) dans le but d'améliorer les conditions d'accueil des élèves mais également les conditions de travail des enseignants et des agents communaux
- Participer aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques mais également à celles des écoles privées sous contrat d'Etat par le biais du forfait communal qui a été réévalué par délibération du 18 décembre 2023
- Impliquer les enfants dans la rédaction de règlements ou de projets comme cela a été le cas pour l'élaboration des règles de vies à la cantine en partenariat avec les parents; ou encore pour la phase de concertation avec les enfants dans le cadre du projet de végétalisation de la cour d'école de Socoa
- Favoriser la scolarisation de tous les enfants avec des besoins éducatifs spécifiques :
 - en raison de leurs difficultés, de leurs handicaps ou de leur problème de santé (PAI).
 Cette action vaut également pour le temps périscolaire et extrascolaire avec le recrutement d'un animateur chargé d'accompagner un enfant en situation de handicap
 - en raison de leur âge : les enfants de moins de 3 ans accueillis dans les classes de Toute Petite Section (achat de mobilier modulable)

Cette année, la nouveauté sera la mise en place d'un plan de végétalisation des cours d'école. Une première tranche de travaux concernera l'Ecole de Socoa.





2.4/ LES ACTIONS DE LA POLITIQUE JEUNESSE

En matière de politique de la jeunesse, le contrat enfance jeunesse devient la convention territoriale globale, qui prendra effet en avril 2024 dans une démarche intercommunale réunissant les 12 communes du pôle Sud Pays Basque.

Après la création d'un accueil périscolaire à l'école de Socoa (2022), le développement du sport scolaire aux écoles de Socoa et des Joncaux (2022), l'augmentation de la capacité d'accueil au CLSH (2023), le développement des pratiques artistiques et notamment en matière d'enseignement musical avec le recrutement d'un assistant à mi-temps (2023).

Cette année, les axes de travail visent :

- la mise en place du projet de service et d'un nouvel organigramme à travers le regroupement des services affaires scolaires et jeunesse avec l'appui du Centre de Gestion du Département
- l'achèvement des travaux du Centre de loisirs de Socoa (120K€)
- la création d'une école sport-nature
- l'évolution de la politique tarifaire sociale à l'égard des familles les plus modestes
- l'éducation au développement durable, aux images et à l'alimentation et au tri des déchets
- la pérennisation du Conseil Municipal des Enfants
- l'émancipation des jeunes visant à favoriser l'accès aux droits des jeunes de plus de 16/17 ans en les soutenant dans les démarches administratives, en créant des espaces d'écoute pour lutter contre l'isolement et les ruptures
- la conduite d'actions de prévention, de lutte contre les différentes addictions, etc.
- l'accès à l'offre culturelle proposée par le Service Culturel de la Commune ainsi que par l'Agglomération (expositions, spectacles, cinéma...)
- favoriser l'émancipation des jeunes
- La sensibilisation des enfants et des parents à la nécessité de mettre en place une alimentation saine et équilibrée. L'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la préparation des repas du restaurant scolaire et les actions de communication envers les enfants consacrées à cette thématique permettent d'atteindre l'objectif.Les agents qui encadrent les enfants pendant ce temps de restauration seront également sensibilisés à cette action par le biais de formations. Les goûters périscolaires sont axés sur les fruits depuis septembre 2022. L'équipe travaillera cette année pour améliorer la composition des goûters.





2.5/ AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES SENIORS

Nous devons penser autrement la longévité et les conditions de vie des personnes âgées.

Le constat sur la commune fait état d'une forte progression de la population des personnes âgées de + 60 ans, multipliée par 2 en 20 ans. La principale hausse démographique des 60 -75 ans et +, confirmé en 2020, à savoir 32,10 % de la population d'Urrugne (au-delà de la moyenne nationale). Près de 40% de la population d'Urrugne aura plus de 60 ans en 2042 contre 31.5% de la moyenne nationale si la démographie se poursuit au rythme actuel.

L'idée principale est d'étoffer les alternatives d'accueils intermédiaires entre le domicile et l'EHPAD sur le territoire, de favoriser un maintien à domicile de qualité et de créer des logements inclusifs.

L'année 2023 a permis d'approfondir le projet d'un lieu ressources seniors qui s'articulerait autour de différents espaces de socialisation un centre de jour, une plateforme de répit. Après avoir consulté les autorités compétentes, les communes voisines, un groupe de travail composé de différents partenaires publics privés dont trois communes - Hendaye, Biriatou et Urrugne-réfléchit aux modalités opérationnelles de ce projet qui trouverait tout son sens dans une opération urbaine du quartier du bourg d'Urrugne. Ce projet est lié à un appel à projet de l'ARS et du Conseil Département 64 qui à ce jour n'est pas encore paru.

Outre l'accueil de jour, les alternatives d'hébergements intermédiaires sont au travail, notamment au travers de programmes de logements inclusifs et de maisons partagées avec les bailleurs sociaux. Pour ceci, le CCAS a effectué des visites de programmations déjà existantes vers le BAB et s'est doté de partenaires experts en la matière. Le CCAS et la Commune portent ces projets d'habitats intermédiaires dans le cadre des opérations d'aménagements à venir, notamment dans le secteur de l'entrée de bourg.



Parallèlement un travail partenarial concernant la prévention de l'isolement à domicile est en cours de réalisation suite à l'obtention d'un projet Erasmus + coopération dénommé Ginkgo. Ce projet regroupe 3 territoires dont :

- L'Italie: Université de Bologne et coopérative de services à domicile
- La Navarre: Université Publique de Navarre, les services sociaux de la communauté de Communes de Bortziria (Etxalar, Bera, Lesaka, Arantza et Igantzi)
- La Nouvelle Aquitaine: CCAS d'Urrugne, Pôle Culture et Santé/ AAPAVA (service d'aide à domicile Iholdi Baigorri, St Palais, Isturitz) et Etcharry Formation Développement.

Par ailleurs, le CCAS poursuit ses missions socles d'accompagnement des seniors :

- Les activités de socialisation de Goxo Toki
- Le service de transport individualisé aux seniors les plus isolés
- Le portage de repas
- Le travail social au CCAS et à domicile pour les situations les plus complexes

Les métiers de l'aide à domicile sont en tension notamment au vue du peu d'attractivité de ces métiers et donc de la difficulté de recrutement. Cette problématique reste entière, le CCAS et la Commune restent vigilants quant à la situation des personnes isolées à domicile.





2.6/ PROMOUVOIR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LUTTER CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS



L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel encore trop souvent bafoué, l'égalité des droits est un long chemin semé d'embûches.

La commission extra-municipale Egalité Femmes Hommes s'est emparé de cet enjeu de société et propose un certain nombre d'actions permettant d'informer, de sensibiliser, d'accompagner sur ces problématiques.

La prévention des violences faites aux femmes est une priorité nationale que l'on relaye aussi sur le terrain par des actions de communication qui seront menées en partenariat avec nos communes voisines.

La lutte contre toutes formes de discriminations liées au genre est garantie par la signature par notre collectivité de la charte européenne pour l'égalité. Dans ce domaine aussi les crimes et violences ont augmenté de 28 %.

Aussi des actions de prévention, de sensibilisation et d'information seront menées sur le mois de mai, le 17 mai étant la journée mondiale en faveur des droits et de la protection des personnes lesbiennes gays bisexuelles transgenres (LGBT).

L'année sera marquée également par différents évènements autour des dates du 8 mars et du 25 novembre afin de sensibiliser tous les publics. Ainsi seront organisés exposition, concerts, spectacles, moments festifs .

Le travail de la commission se poursuivra aussi sur les trois axes définis préalablement :

- Des actions en interne, pour que la collectivité soit exemplaire en la matière : ce sont principalement des actions de formations qui seront reconduites cette année.
- Des actions sur la place des femmes dans l'espace public et la vie publique, ainsi que dans le milieu associatif ; dans ce cadre des actions de prévention des violences sexistes et sexuelles durant les fêtes seront poursuivies.

Sous l'impulsion de la commission intercommunale qui siège au niveau de l'Agglomération Pays Basque, un focus sera fait sur le thème de la lutte contre les inégalités femmes -hommes dans le sport.

• Des actions de prévention seront mises en place également dans les structures jeunesses municipales. En effet le secteur jeunesse n'est pas épargné par les inégalités et la violence sexiste, et il doit être accompagné pour y faire face.



2.7/ PROMOUVOIR L'EUSKARA



En 2023, l'enjeu a été essentiellement celui de la structuration du service et de l'élaboration du Plan euskara 2024-2028, adopté en conseil municipal le 18 décembre 2023. Le plan s'appuie sur un diagnostic réalisé auprès des services, des élus et des acteurs privés de la commune. Il a également pour ambition de répondre aux engagements de la commune dans le cadre de la convention de partenariat portant sur la création du service langue basque signée avec la Communauté d'agglomération Pays Basque le 12 avril 2022, et aux 38 articles adoptés dans le cadre de la Charte de la collectivité locale pour la promotion de la langue régionale adoptée le 26 juillet 2021.

Les actions du service s'articulent autour de 5 grands axes principaux :

- 1. Politique linguistique de la commune et mise en œuvre et suivi du Plan euskara : rédaction de chartes et de procédures, installation d'un groupe de mission politique linguistique et comité de pilotage en lien avec le service Politiques linguistiques de la CAPB, suivi de la charte locale des langues régionales, création d'indicateurs de suivi.
- 2. Structuration d'une offre de service à la population bilingue : suivi des formations des agents, traduction de supports de communication à destination du public, de documents types et signalétique, actions de sensibilisation pour les agents (initiation de 36h à la langue basque pour les agents), mise en place d'actions de pratiques pour les agents bascophones ou en cours d'apprentissage, création d'un dispositif de bourse à destination des agents qui se forment en dehors de leur temps de travail.
- 3. Transmission de la langue basque : suivi des dispositifs de la CAPB dans l'accompagnement des structures de la petite enfance (label d'accueil bilingue LEHA), accueils de loisir et périscolaires (label d'accueil bilingue Euskaraz Josta, expérimentation de l'ouverture d'une section immersive pour les 3-6 ans pendant les vacances de février et d'avril avant choix du modèle de label à intégrer), accompagnement de l'espace jeune dans le déploiement d'activités en langue basque (séjour itinérant transfrontalier pour les 13-15 ans), mini camp en langue basque, sensibilisation des parents (atelier spécial familles de découverte et d'initiation à la langue basque pour les parents non bascophones), mise en place de projets communs aux écoles notamment avec une offre sur la culture basque et des actions de médiation en langue basque (exemple : conférences sur la mythologie, le carnaval, ateliers théâtre en euskara etc....)
- 4. Accompagnement des acteurs sociaux et actions spécifiques de sensibilisation en direction des Urruñar : diagnostic sur les pratiques linguistiques et les besoins des associations. Proposition de manifestations communes autour des dates importantes du calendrier basque (Gau beltza, olentzero, Euskararen urtaroa, Korrika, Elealai, Errexil sariak)
- 5. Créer des liens et des réseaux, mutualiser les actions avec tous les acteurs du Pays Basque au Nord comme au Sud



2.8/ FAIRE VIVRE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

La participation citoyenne est une nouvelle politique publique innovante et forte de ce mandat.

En 2023, cette démarche a connu des avancées ; en juin, le Conseil municipal a fixé une nouvelle stratégie basée sur trois outils essentiels :

- la démocratie dans les quartiers permettant l'expression et la participation citoyenne, dont les modalités ont été définies dans une convention cadre
- la co-construction des projets au sein d'une assemblée citoyenne qui associera de manière étroite les citoyens à la décision politique sur un sujet majeur et structurant
- l'accompagnement des initiatives citoyennes au travers d'un budget participatif qui vise à permettre aux citoyens de proposer des projets d'investissements et de les soumettre au vote citoyen

En novembre, le conseil municipal a désigné les élus qui siègeront dans les instances de démocratie participative.

En novembre également, a eu lieu le tirage au sort des citoyens qui siègeront dans les conseils de quartiers et l'assemblée citoyenne.

Cette démarche prend du temps car il faut laisser aux citoyens le temps de se l'approprier et de se familiariser avec les outils proposés.

Les objectifs pour 2024 sont :

- le mise en place des premières séances de travail des conseils de quartiers et de l'assemblée citoyenne avec les citoyens volontaires et les citoyens tirés au sort
- la poursuite de la consultation des habitants par le biais de réunions publiques pour favoriser l'expression de toutes et de tous sur les projets importants et structurants qui impacteront le cadre de vie
- la mise en œuvre des projets du premier budget participatif, lorsque les citoyens auront voté





2.9/ LA VIE ASSOCIATIVE

La Municipalité reste fidèle à son engagement et son soutien auprès des associations en préservant le budget de subventions.

Depuis près de trois ans, la Municipalité a souhaité répondre favorablement à l'ensemble des demandes d'accompagnement pour l'organisation des festivités associatives. Leur nombre n'a cessé de croître et il ne se passe plus un weekend sans que le personnel communal ne soit mobilisé pour garantir les prêts de matériel et les mesures de sécurisation de l'espace public nécessaires au bon déroulement de ces évènements.

Le service Vie associative continuera de travailler à l'optimisation et la mutualisation des salles communales et à la mise en place de la transparence d'éléments de prise en compte pour l'attribution des subventions. Dans cette optique, une quantification de l'apport en nature fait aux associations bénéficiant d'une mise à disposition d'un espace communal sera évaluée.

Son rôle sera également de mettre en relation les associations et de proposer des événements communs qui favorisent une plus grande cohésion du tissu associatif.

Des plages horaires pour l'accueil et le conseil aux associations seront mises en place dès février 2024.

Plusieurs initiatives sont à signaler pour 2024 :

- Bourse aux bénévoles : ce projet vise à pallier aux manques de bénévoles au sein des associations
- Trophée de la ville pendant les Bixintxo dans le but de mettre à l'honneur les bénévoles ou sportifs ayant marqués l'année par leur engagement
- Organisation d'un Forum des associations annuel





2.10/ UNE POLITIQUE RH ET UN AGENDA AMBITIEUX

Plusieurs axes structurants de la politique RH dessinent un véritable Plan d'administration de notre collectivité :



Amélioration des conditions de travail des agents

La refonte du régime indemnitaire de la collectivité en 2022 permet aujourd'hui de mieux valoriser les fonctions des agents même si quelques discussions demeurent sur des situations spécifiques.

Par ailleurs, la négociation menée dans le cadre de la mise en place des 1607h a apporté plus de souplesse dans l'organisation du temps de travail permettant ainsi aux agents de mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle.

Les conditions de participation de la collectivité à la protection sociale ont été revues afin de mieux prendre en compte la diversité au niveau des compositions familiales (familles monoparentales, couples sans enfant).

Enfin, la collectivité s'adapte aux nouvelles formes d'organisation du travail en développant le recours au télétravail.

Une politique volontariste en matière de recrutement

La première moitié de mandat a été marquée par une phase de recrutements volontaristes qui a eu deux conséquences positives induites :

- Favoriser la mobilité et / ou des réorganisations internes : la mobilité est un atout pour l'agent. Elle lui permet d'accroître et de valoriser ses compétences, de diversifier son expérience professionnelle et de donner une dynamique à sa carrière. Promouvoir des agents sur des postes à responsabilité, permettre le changement de filière et de métier revêt un levier non négligeable de motivation.
- Renforcer l'attractivité de la collectivité. L'amélioration des conditions de travail des agents développée dans le paragraphe précédent rend aujourd'hui la collectivité plus attractive avec des agents qui trouvent du sens dans les orientations développées par l'actuelle Municipalité



L'enjeu des compétences et de la politique de formation

La formation est un enjeu important pour accompagner les agents sur de nouvelles missions et leur permettre de développer des compétences.

De plus, dans un contexte de changement profond de la fonction publique, il est devenu nécessaire de fédérer les cadres autour de pratiques communes.

Par ailleurs, la collectivité s'est engagée depuis 2 ans à embaucher des apprentis. Deux apprentis ont intégré la collectivité, dans différents domaines : les espaces verts, et la communication révélant une réelle volonté de la part des élus mais aussi des agents de la ville, d'offrir aux jeunes une opportunité pour s'insérer dans la vie active.

Le plan de formation triennal a été adopté en 2023. Il a été élaboré à partir des besoins émanant des chefs de services et des agents lors des entretiens professionnels et suivant des axes prioritaires des élus fixés en cohérence avec les actions du plan de mandature.

Une démarche de mutualisation sera proposée aux villes voisines dans le but d'optimiser les formations et de créer des liens entre les agents.

Dématérialisation et modernisation des procédures RH

La mise en place de la saisie dématérialisée des congés, fin 2023, marque un premier pas vers une volonté de modernisation de nos procédures internes.

La dématérialisation permet en effet de faciliter le partage d'information et de documents, d'envisager de nouveaux usages et amène à revoir les processus et les organisations dans une optique de rationalisation et de simplification.

Concrètement, pour le service RH, la dématérialisation des documents RH et des processus est tout d'abord synonyme d'efficacité. Elle permet de mettre fin à un certain nombre de tâches répétitives et chronophages.

L'objectif à plus long terme est de faciliter l'accès aux agents à l'ensemble des documents qui accompagnent leur carrière (fiche de paie, arrêtés de carrière, entretiens professionnels, formation, ...).

Au-delà du gain de temps, la dématérialisation des processus présente une véritable cohérence avec les préoccupations actuelles de la municipalité (rationnaliser les dépenses, améliorer le bilan carbone, moderniser les procédures administratives, ...).



Un dialogue social rénové

Le droit à la participation des fonctionnaires à la détermination de leurs conditions de travail s'exerce dans des instances du dialogue social.

La rénovation du dialogue social se traduit par la mise en place d'une nouvelle instance : Le Comité Social Territorial (CST). Les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont réorganisés et fusionnés en une instance unique : le comité social Territorial. Cette réorganisation doit permettre "de remédier à la difficulté d'articulation actuelle des compétences entre les CT et les CHSCT, en particulier en matière de réorganisation de services".

Les comités sociaux, mis en place à l'issue des élections professionnelles de décembre 2022, auront à connaître de nombreuses questions notamment :

- · Le fonctionnement et l'organisation des services ;
- L'accessibilité des services et la qualité des services rendus ;
- · L'égalité professionnelle ;
- La protection de la santé, l'hygiène et la sécurité des agents ;
- Les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines;
- Les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de mutation, de mobilité, de promotion interne et d'avancement de grade des agents.

La municipalité reste attachée à mener tous changements et projets structurants dans le dialogue et l'échange et le respect de chacun.





Axe 2: Transition écologique

2.11/ PRESERVER LES TERRES AGRICOLES POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE



La lutte pour la préservation des terres agricoles est une priorité du projet politique dans le but de tendre vers un modèle d'agriculture plus respectueuse de l'environnement, bio, paysanne et solidaire. De plus, réussir la transition écologique passe par la capacité de la commune à préserver ses espaces naturels et agricoles. Le Plan Climat de la Communauté Pays Basque fixe ainsi pour objectif la réduction de plus de 50% la consommation d'espaces agricoles et naturels annuelle moyenne des 10 dernières années. L'Etat vise aussi le Zéro Artificialisation Nette dont l'ambition est recherchée dans le Plan d'Action Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

- Création d'une cuisine centrale : c'est le projet de phare de cette fin de mandat.
- L'année 2023 a permis d'avancer sur la mise en place d'un projet agricole sur une partie du secteur dit Berroueta II sur des terres à forte valeur agricole qui étaient vouées à être totalement artificialisées. Un travail est en cours avec la direction de l'agriculture de la Communauté d'agglomération pour favoriser un projet agricole qui fait sens au regard des besoins d'approvisionnement locaux.
- Travail sur les baux communaux : après le recensement des utilisateurs des terres communales en 2022 et la remise à plat de types de baux en 2023, l'année 2024 sera dédiée à l'élaboration d'un plan d'actions pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs
- Sensibilisation des enfants à travers l'organisation de la Semaine de l'Alimentation saine et Durable qui se tiendra du 11 au 16 mars 2024 : concerne toutes les écoles privées et publiques (Bourg, Olhette, Socoa/Untxin, Ikastola, Erlaitza, Saint François Xavier)
- Gaspillage alimentaire et déchets: Achat de tables de tri de déchets pour les cantines et expérimentation de compost prévue dans les écoles (expérimentation en cours dans 2 écoles) ainsi que la mise en place d'une première filière de compostage avec la collecte organisée sur les structures communales (principalement les écoles dans un premier temps) pour une revalorisation du compost à réutiliser sur les terres dédiées à la production maraichère,
- Sécurité Sociale de l'Alimentation avec le CCAS : Réflexion sur les pistes de mise en place d'un tel système, ou les moyens de l'adapter à la réalité d'Urrugne.



2.12/ PROTEGER ET VALORISER LES SITES REMARQUABLES ET LES MILIEUX NATURELS

Urrugne dispose d'atouts uniques pour une commune littorale : 2 sites remarquables la Rhune-Xoldoko et la Corniche, 1362 ha de forêts (privées et communales), 1112 ha de terres agricoles (dont 137 ha de propriété communale) et 3340 ha de zones naturelles.

Comment concilier préservation de la biodiversité et valorisation de ces milieux remarquables notamment sur le plan agricole ? La commune s'est déjà engagée dans un partenariat avec différents acteurs (CPIE, Conservatoire, GIP Littoral, CAPB, etc.) pour la protection et la valorisation des milieux naturels, qui sont un atout majeur de notre territoire communal.

L'Atlas de la biodiversité communale, mis en œuvre pour trois ans , est un outil pertinent afin de répondre aux enjeux définis au niveau de la stratégie régionale pour la biodiversité . Acquérir une connaissance, sensibiliser et mobiliser les citoyens et les acteurs locaux, partager une vision stratégique du territoire et favoriser une dynamique en faveur d'actions ultérieures, tels sont les objectifs fixés.

Une réflexion collective doit également s'engager sur le devenir à long terme de la Corniche : délocalisation des activités polluantes (stand de tir, déchetterie), gestion des prairies, etc. Audelà de la pérennisation de ces partenariats, cette thématique regroupe de nouvelles actions pour tenter de relever ce grand défi de la préservation de la biodiversité.

Autre action phare, la montagne qui véhicule des valeurs fortes (respect de l'environnement, sobriété dans l'utilisation des ressources, vecteur de lien social, valorisation du patrimoine) pour lesquelles il faut communiquer.

Pour ce faire, la Municipalité a créé en 2022 une équipe de trois personnes rattachées aux services techniques qui est entièrement dédiée à l'entretien et à la surveillance du secteur montagne et plus largement de l'ensemble des milieux naturels de la commune. En 2023, cette équipe a déjà engagé la création et la gestion de nouveaux chemins ruraux et de randonnée : ouverture du site de la redoute des immigrés, jalonnement d'une piste VTT, etc... le tout dans le respect de la CHARTE Natura 2000 Larrun Xoldokogaina à laquelle la commune a adhéré en 2023.







D'autres actions de fond ont pu être initiées telles que : l'entretien et la valorisation de la plateforme écologique, l'entretien des pares-feux en montagne dans le cadre de la Défense des Forêts Contre l'Incendie DFCI, entretien des corrals et la création de clôtures pour accompagner et soutenir le pastoralisme en montagne, la reprise des plantations en montagne en partenariat avec l'ONF, le recensement de tous les points, sites et monuments historiques pour une cartographie précise qui sera mise à disposition pour connaissance de tous et donc préservation de ceux-ci...

Autre enjeu important pour la commune, celui d'œuvrer pour la reconnaissance de la commune en zone de montagne : l'objectif est d'intégrer le classement en zone Montagne au côté de 131 autres communes du Pays Basque.

Enfin, la Municipalité va également encourager les jardins partagés : végétaliser en soutenant les envies de plantation des habitants, un partenariat à développer avec des associations.

En première initiative, le service Environnement proposera une journée ouverte aux Urruñar pour venir prendre part et être acteur de plantations en montagne sur des espaces identifiés dans le plan de gestion ONF.



2.13/ PLAN DE DECARBONATION DE LA COLLECTIVITE ET MISE EN OEUVRE D'UN PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE

La Commune s'est engagée dans la réalisation d'un bilan carbone qui permet de compter toutes les émissions de gaz à effet de serre dont dépendent les services de la collectivité en tonnes de CO2.

Un bilan Carbone permet non seulement de définir la stratégie à adopter pour être à la hauteur des enjeux climatiques mais aussi de connaître précisément l'ampleur des efforts à fournir par ordre de priorité.

Cette démarche est aussi un acte très concret pour s'engager dans la résilience du territoire. Mobilité, habitat, chauffage, alimentation... tous ces services dépendent d'énergies fossiles. Cet usage doit diminuer pour éviter une crise climatique. De plus, l'usage des énergies fossiles diminuera quoi qu'il arrive pour des raisons géologiques (épuisement des stock). Ce qui est en jeu, c'est la capacité du territoire à se transformer. Il en va de la continuité du service public dans un monde de plus en plus incertain. Décarboner une collectivité suppose de questionner profondément la manière dont on se déplace, dont on mange, dont on se chauffe et dont on construit notre logement.

Notre collectivité, où se croisent volontarisme politique fort et capacités à actionner de nombreux leviers, peut devenir un laboratoire d'idées et d'actions concrètes. C'est dans cet esprit que le chef de projet Transition écologique a pris ses fonctions depuis le 1er janvier 2024.

Il aura notamment pour mission la mise en œuvre du plan d'actions avec l'ensemble des agents et des élus. Des mesures internes très concrètes seront proposées avec la généralisation des écogestes (réduction du papier, diminution des déplacements automobiles des agents dans le cadre de l'exercice de leur fonction, mise en place d'une offre de mobilités alternatives pour les visiteurs lors des événements de la commune, etc...).

Notons que des actions ont déjà engagées en 2023 avec notamment la mise en place d'une cuve bioéthanol E85 et la mise en place d'équipement adapté sur une partie de la flotte automobile communale.



« Urrugne brille au niveau national grâce au dispositif J'allume ma rue »

Le déploiement à Urrugne du service d'allumage de l'éclairage public à la carte a valu à la Municipalité de recevoir de nombreuses distinctions en 2023 et en particulier celle du Grand Prix des maires le 21 novembre 2023 à Paris.

En quelques chiffres :

- 4 500 utilisateurs différents sur la commune
- 13 000 allumages sur une année
- 30 allumages moyens par nuit sur toute la Commune
- 50% d'économies sur la consommation de l'éclairage public
- Satisfaction des usagers
- Redécouverte du « Ciel Etoilé » sur la commune
- Prochaine étape : passer au tout LED pour encore plus d'économies d'énergie





En 2024, la Commune finalise la rédaction de son plan de sobriété énergétique avec un Plan Pluriannuel d'Investissement relatif à tous les mesures qui seront proposées, qui permettront tant la maitrise des consommations d'énergies actuelles, que la rénovation progressive du patrimoine bâti communal (s'élevant actuellement à environ 22 342 m²), et le recours à de nouvelles sources de production avec le déploiement d'énergies renouvelables.

En dernier enjeu, dès plus important, sera la mise en place de mesure visant à réutiliser les eaux pluviales et à réduire les consommations en eau potable, ressource précieuse et tarissable.



2.14/ AGIR SUR LES MOBILITES DURABLES POUR FACILITER LES DEPLACEMENTS

Cette thématique constitue un engagement prioritaire du Pacte de métamorphose écologique signé avec l'association Bizi. Le secteur de transport représente en effet le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France avec 31 % du total.

Plus de 50% de ces émissions sont dues au déplacement des personnes en voiture particulière. Par sa géographie, la commune d'Urrugne est particulièrement impactée par la traversée de grandes infrastructures : A63, ligne de chemin de fer, D810, route de la Corniche, etc. Le territoire se caractérise aussi par un mode d'habitat dispersé qui amplifie la dépendance à la voiture individuelle.

Cela a un impact économique bien connu pour les ménages qui dépendent fortement du prix du litre de carburant qui ne cesse d'augmenter ces derniers mois. Mais cela a aussi un coût sociétal sur la santé et la qualité de l'air. C'est pourquoi la Municipalité se doit d'agir sur ce sujet même si ces marges de manœuvre sont restreintes du fait du transfert d'une grande partie de la compétence au syndicat des mobilités.

En 2023, la Municipalité a changé de braquet sur sa politique vélo avec l'acquisition de trois vélos électriques utilisés en véhicule de service dans les services municipaux, la création de stationnement vélo, le passage de sens unique avec double sens cyclables et la mise à disposition de treize stations pour un total d'environ 30 vélos électriques disponibles pour la population, via le prestataire Pony.

Outre la finalisation des travaux de la voie verte entre le bourg et Olhette, l'année 2024 permettra d'engager de nouveaux projets : l'instauration de zones 30, l'installation de ralentisseurs dans les quartiers, la poursuite et précision des itinéraires cyclables et de mobilités douces avec une proposition de schéma directeur qui proposera un maillage jusque dans les quartiers.

En cette année de renouvellement de la délégation de service public du réseau Txik txak du littoral basque, la Ville souhaite également porter des prises de position fortes auprès du syndicat des mobilités et des autres partenaires que sont notamment le Département et la Région pour l'amélioration de l'offre en transport collectif (Ligne 3 Txik txak en Ligne Express Littorale avec des voies propres), la mutation en boulevard urbain de la D810 sur la traversée du bourg, la création d'aires de covoiturage.

Enfin, une attention particulière sera mise dans le suivi de l'expérimentation de la fermeture de la route de la Corniche qui préfigurera les solutions de long terme qui devront être mis en œuvre dans les prochaines années.



Axe 3 : Dynamisation cœur de bourg et aménagement du territoire

2.15/ ENGAGER LES GRANDS PROJETS D'AMENAGEMENT

La Municipalité a décidé dès 2020 d'axer le développement urbain de la commune sur le quartier du Bourg. A ce titre, plusieurs actions ont été réalisées comme la priorisation de l'ouverture à urbanisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur ce secteur, la définition de la politique foncière communale et la réalisation des premières acquisitions, l'engagement d'une étude sur une éventuelle création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) sur un périmètre volontairement large à son origine qui s'est vu resserré en fin d'année 2023 suite à la réalisation d'études techniques et d'une concertation citoyenne d'une grande richesse, l'identification d'actions de revitalisation du cœur de bourg, etc.





2024 sera une année d'engagement opérationnel de la politique d'urbanisme et d'habitat définie par la Municipalité :

- accélération des processus d'acquisitions foncières sur les sites stratégiques par l'EPFL Pays basque, la Ville et des opérateurs sociaux;
- évolution du Plan Local d'Urbanisme pour traduire de nouvelles dispositions réglementaires et des principes d'aménagement plus vertueux et durables ;
- mobilisation d'outil(s) d'urbanisme opérationnel ;
- engagement d'opérations d'ensemble en construction et en requalification urbaine par des opérateurs sociaux et en partenariat avec des porteurs de projets privés ;
- accompagnement aux projets de réhabilitation du parc ancien, actions en faveur de la revitalisation et du « bien vivre ensemble » dans le cœur de bourg notamment (espaces publics, développement de la dynamique commerciale, culturelle et associative, déplacements et stationnement, etc.);
- projet multidimensionnel sur le Domaine de Bixikenea avec une réaffectation de sa destination initiale : activités associatives, salle de réception, logement saisonnier, parc public, etc. (travaux programmés sur plusieurs exercices budgétaires).

Si l'urgence est à la production de logements accessibles au plus grand nombre pour répondre tant aux besoins des ménages locaux qu'aux obligations communales en matière de développement du parc social (25% des résidences principales), il s'agira aussi de réaliser des projets qualitatifs tant en matière de procédés constructifs que de fonctionnalités urbaines : logements, commerces, services, espaces publics agréables et fédérateurs. L'ensemble des partenaires se mobilise pour réussir collectivement les opérations emblématiques et notamment les signataires du Contrat de Mixité Sociale 2023-2025. La Ville dégagera le budget nécessaire pour mettre en œuvre ces opérations prioritaires pour le développement et le rayonnement de la commune.





2.16/ FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT POUR TOUS

La Ville disposait au 1er janvier 2022 de 628 logements sociaux. En tant que commune soumise à l'obligation de disposer de 25% de logements sociaux de son parc de résidences principales (article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains), elle est ainsi tenue d'en produire sensiblement autant à moyen terme.

La Ville d'Urrugne a confirmé sa volonté de tendre vers cet objectif ambitieux dans le cadre d'un Contrat de Mixité Sociale que signeront, début 2024, 11 partenaires engagés pour relever ensemble le défi de la production de logements sociaux, dans un contexte de grande tension du marché et de conjoncture défavorable.

Les projets urbains d'ensemble déjà identifiés dans le Plan Local d'Urbanisme et des études urbaines complémentaires, pour l'essentiel situés dans le quartier du Bourg, sont les opérations privilégiées pour développer la production de logement accessible au plus grand nombre. Dans ces programmes, le PLU, adapté en conséquence dès 2021, prévoit la réalisation de 70% de logement social (40% de locatif social et 30% en accession sociale à la propriété). Grâce à un travail important d'ingénierie de projet et de partenariat depuis 2021, deux à trois opérations d'ensemble sous maîtrise d'ouvrage publique entreront en phase opérationnelle en 2024. La Ville pourra, le cas échéant, soutenir financièrement ce type de projets, notamment au titre de subventions d'équilibre qui viendront en déduction de la pénalité SRU dont elle est actuellement redevable au titre de sa carence en logement social.

La Ville investit également le champ du parc ancien de logements. Dans le cadre de sa politique de requalification urbaine, elle a ainsi fait l'acquisition en 2023 de deux maisons en vue de les réhabiliter et produire du logement social (quartiers du Bourg et de Béhobie).

A travers son partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque sur le dispositif « Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire d'amélioration de l'habitat », la Ville accompagne également les initiatives privées de réhabilitation de logements existants (occupés et vacants) ou de bâti à transformer en résidences principales. Le dispositif concerne les projets de logements occupés par leur(s) propriétaire(s) ou loués à loyers modérés après travaux (travaux d'économies d'énergie, d'adaptation, traitement de situation d'habitat indigne). L'accompagnement est d'ordre technique (conseils travaux), administratif (dossiers de demande d'aides) et financier (subventions des partenaires du dispositifs). Sur l'année passée, dix projets ont été menés dans ce cadre à Urrugne et l'enveloppe budgétaire 2024 permettra d'en accompagner autant jusqu'à la fin du dispositif (novembre 2024).

Il s'agira également de porter à la connaissance des Urruñar le dispositif d'acquisition en viager "LOKARRI" qui a pour objectif premier d'assurer une sérénité matérielle et financière à des personnes âgées en les maintenant le plus longtemps possible à domicile, et pour second objectif, de permettre la solidarité intergénérationnelle en proposant, à l'issue de la période de viager, une revente des logements à de jeunes ménages dans le cadre de baux réels solidaires (dispositif encadré par l'EPFL PB, le CD 64 et SOLIHA).



2.17/ STIMULER LES PROJETS D'INNOVATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

La volonté de la Municipalité est de contribuer à l'essor d'une économie de proximité et à la relocalisation des activités dont la crise sanitaire a montré l'importance.

Dans cette perspective, le site de Lissaritz est toujours considéré comme pouvant devenir un lieu emblématique d'une économie plus résiliente, sociale et solidaire.

La Municipalité est toujours en attente de la procédure de déclassement du domaine public de ces délaissés qui appartiennent à la société Vinci. Un groupe de travail poursuit un travail de définition du projet et la commune envisage le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour mobiliser des partenaires sur le projet.

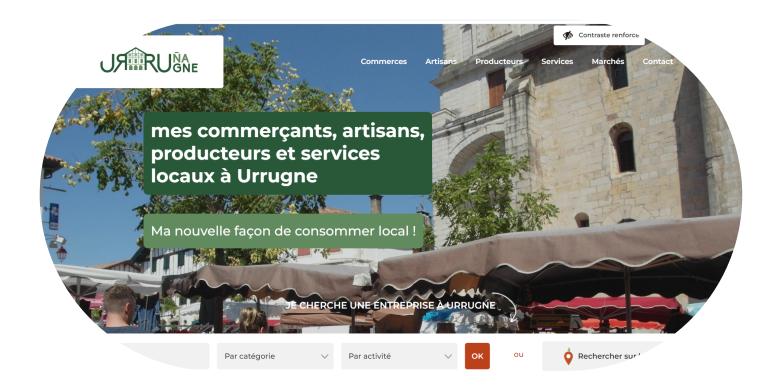
Bien que non doté de la compétence développement économique qui est du ressort de la communauté d'agglomération Pays Basque, la commune peut également agir en faveur des commerces de proximité. C'est pour cela que l'année 2023 a permis la création d'un service commerce à travers le recrutement d'un agent dédié dans le but de mettre en place plusieurs projets de dynamisation et de promotion de la vie économique de la commune. En effet, la commune ayant un bassin entrepreneurial très riche il est important de mettre en place et de développer des projets qui permettront la découverte et la mise en valeur des différents acteurs économiques. Cela sera possible notamment grâce à la semaine du Commerce et de l'Artisanat.

Ces différents projets auront aussi pour objectif de promouvoir l'emploi local via un forum de l'emploi qui sera organisé en collaboration avec la CCI de Bayonne.

Enfin, les producteurs et les artisans locaux faisant entièrement partie de la vie économique de la commune, des projets tels que le marché des producteurs ou la journée de la pomme leur seront dédiés.







D'autre part il est important de souligner le renforcement des outils de communication dans le développement économique local. En effet, le site internet entreprises ouvert en juillet 2022 compte aujourd'hui plus de 70 entreprises référencées. Enfin, une nouvelle Newsletter trimestrielle nommée Salto(ki) a été lancée en novembre 2023 afin de garder le lien avec les acteurs économiques et partager les informations en lien avec la vie économique de la commune.

La mutation commerciale d'Ibardin représente aussi un autre dossier structurant qui sera porté dans le cadre d'un partenariat transfrontalier avec la mairie de Vera (Navarre). Le souhait est d'y développer d'autres types d'activités de loisirs en lien avec la nature. Une modification du PLU sera nécessaire ultérieurement pour mener à bien ce projet.

En outre, la Mairie s'attachera à accompagner le développement de l'Eusko qui est un accélérateur d'une relocalisation d'activités économiques sur le territoire.

A moyen terme, Urrugne souhaite devenir une référence de l'économie circulaire (réemploi des matériaux, ressourcerie, ...) en lien avec la construction d'une nouvelle déchetterie porté par la Direction de collecte des déchets de la Communauté d'agglomération Pays Basque.

Enfin, dans un souci d'engagement exemplaire, la Ville se saisit de la commande publique comme un levier privilégié de soutien à un développement local responsable. La prise en compte de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics est déjà bien engagée. Il s'agit désormais de consolider cette démarche, de partager les bonnes pratiques et d'avancer résolument vers une plus forte prise en compte de ces clauses dans la notation technique des offres.



2.18/ AMELIORER LE CADRE DE VIE ET LA TRANQUILLITE DANS LES QUARTIERS

L'amélioration du cadre de vie et la création du lien social dans tous les quartiers est une condition sine qua non de la préservation de la tranquillité publique.

Chaque année, l'action municipale agit massivement pour le cadre de vie en intervenant, par des investissements récurrents importants de la part des services techniques : création de voiries urbaines, création et entretien d'espaces publics ou encore construction d'aires de jeux de proximité.

L'entretien des espaces verts nécessite l'achat de végétaux et de matériels pour permettre l'intervention sur les espaces des personnels communaux, dans une recherche d'entretien et de préservation des espaces de nature dans nos quartiers.

A titre d'information, la Commune d'Urrugne recense jusqu'à ce jour environ 14 ha d'espaces verts entretenus régulièrement.

La gestion durable des espaces repose sur des pratiques d'exploitation adaptées. Suite à plusieurs demandes émanant des Urruñar, les services étudieront pour 2024, la mise en place d'un plan de gestion différentiée pour la tonte de ces espaces verts dans un objectif de préservation de la biodiversité. Un autre enjeu d'obligation réglementaire depuis 2017 : le passage au zérophyto en propreté urbaine et entretien du stade. Cette transition nécessitera de nouvelles expérimentations en 2024 jusqu'à aboutir sur de nouvelles techniques d'entretien efficaces, conformes et surtout respectueuses des conditions de travail des employés communaux.

Le travail de nettoyage et de bon entretien des voies publiques reste une activité importante pour la préservation d'un cadre de vie agréable et la garantie autant que possible de la sécurité publique sur les voiries communales (590 k€).





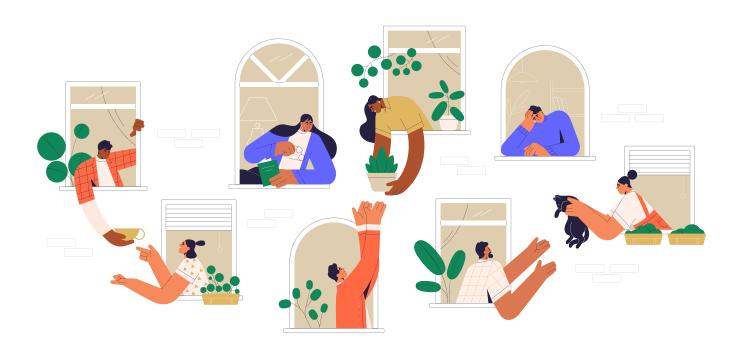
Cette année, en plus des travaux de maintenance habituels des aires de jeux permettant d'assurer le bon état de fonctionnement et la sécurité de ces espaces aux utilisateurs, un plan pluriannuel d'amélioration et de développement des aires de jeux sera réalisé en veillant à leur accessibilité.

La réparation et le changement des mobiliers urbains donnera lieu à une action spécifique sur le centre-bourg en vue d'expérimenter une nouvelle politique de stationnement et de permettre la piétonnisation de la place Posta (signalisations, assis-debouts, plaques d'indication, plots...).

Le souhait de la mairie est de consulter systématiquement les riverains d'un quartier sur ces investissements de proximité.

Enfin, seront ainsi encouragées les initiatives locales qui visent à impliquer les habitants dans l'entretien des chemins ruraux et des espaces verts (plantation, gestion désherbage, ...) en renouant avec la pratique des « Auzolan ».

Il est à noter une remarquable prise en main et utilisation des Urruñar de l'application KASU KLIK, mise en place au bénéfice des riverains pour faire remonter en temps réel et avoir un suivi sur leur demande d'intervention des services municipaux (application accessible depuis le site Internet de la Mairie). Il s'agit d'un service nouveau pour les Urruñar, qui a mis quelques temps pour son déploiement opérationnel dans les services techniques. Cet effort est à maintenir et à diffuser encore plus largement auprès de la population et des quartiers, vecteur d'une authentique source de proximité entre le service public et ses administrés.





2.19/ POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE DYNAMIQUE ET ENGAGEE

C'est un engagement de la municipalité et un formidable moteur de richesse économique et sociale, de croissance et de développement pour la commune. Une politique culturelle dynamique dans son sens le plus didactique, en mouvement, qui compose avec les influences et les forces du territoire. Une programmation culturelle engagée de par le choix de ses thèmes et de ses artistes, car l'art est le produit d'une époque, souvent visionnaire, une création de son temps. La culture est le fruit des inspirations et des influences de l'artiste et de son regard sur notre société.

Apporter une dynamique, laisser le public réinvestir l'espace et les quartiers avec les arts visuels, les arts de rue et la culture urbaine (qui regroupe le sport et l'art), c'est offrir aux habitants une relecture de leur patrimoine tout en développant du lien et de la proximité. C'est aussi l'opportunité d'instaurer un dialogue avec eux, de leur proposer une vision moderne de leur ville.

En dépoussiérant le rapport à l'art et en désanctuarisant les œuvres pour les exposer aux yeux du public, la culture urbaine et les arts visuels sont un volet important pour que ce dialogue réussisse.

Depuis 2023, l'élaboration du projet culturel a permis de dégager une ligne directrice claire et cohérente, un marqueur pour les années à venir en accord avec les orientations du plan de mandature.

2024 sera donc une année axée dans la continuité de la programmation 2023 : riche et éclectique. Avec l'organisation d'événements phares, porteurs et engagés, qui deviendront des rendez-vous attendus au fil des ans et participeront au rayonnement de la ville. Le format « festival » ou « rencontres » permet d'assoir l'événement dans cette durée, de lui créer une empreinte populaire. Il permet aussi aux habitants de se réapproprier collectivement les espaces.





La programmation culturelle 2023 et plus précisément Les rencontres photographiques « INPAKT », les festivals « ITINERANCE » et « EMEKI » ont vu le jour avec ces prérogatives. Ils ont rythmé des temps forts sur une période de Juin à octobre. La seconde édition du festival de cirque contemporain « MUGA GABE » fut également un bon exemple de l'empreinte que peut laisser ce type d'événements sur le territoire en proposant un festival transfrontalier de 3 jours en partenariat avec les villes de Vera et de Biriatou et l'association EASAC.

La ville souhaite également continuer une politique culturelle ancrée dans son territoire en contribuant au développement d'une vision contemporaine de la culture basque et de son patrimoine.

Le pays basque est riche à travers sa culture et son identité. Mais une culture ne peut survivre qu'en s'enrichissant de nouveaux éléments qui lui permette d'évoluer. La culture est vivante et se nourrit de rencontres.

C'est un travail de synergie commune avec les acteurs culturels locaux, de mixité des sensibilités qui permettra de renforcer ce patrimoine. C'est aussi prendre le pari de s'ouvrir à des artistes venus d'autres lieux afin d'apporter un regard neuf sur notre territoire.

C'est dans cet esprit et afin de contribuer à un processus de structuration d'une politique publique en faveur de la culture basque que la commune a signé une convention de partenariat avec l'Institut Culturel Basque (ICB) et l'association Eusko Ikaskuntza.

Pour finir, le service culture continuera de travailler de manière transversale et participative afin d'intégrer une dimension culturelle dans les événements et animations de la ville, d'impulser des projets d'éducation artistique au sein des structures d'accueil et d'apporter un soutien aux associations culturelles du territoire.

Un service qui ira aussi à la rencontre des acteurs culturels pour créer des partenariats et faire émerger de nouvelles pratiques.

Au vu des éléments précités, il sera proposé de poursuivre l'effort budgétaire sur l'exercice







12.20/ AMELIORER LA RELATION AUX USAGERS ET LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

L'information et la communication aux citoyens sont les fondements du fonctionnement démocratique d'une collectivité. C'est pourquoi la commune s'est engagée, avec le dispositif Elgar web porté par l'agglomération Pays Basque, à proposer un site internet accessible au plus grand nombre. Ce nouveau site, dévoilé début décembre 2023 permet aux personnes en situation de handicap d'accéder aux contenus et aux fonctionnalités sans difficultés et de manière intuitive, sans que son éventuel handicap physique, cognitif, son matériel ou la performance de sa connexion ne constitue un obstacle.

Ce nouveau site éco-conçu privilégie également une approche durable, respectueuse de l'environnement, utilisant le moins de ressources énergivores, tout en restant optimisé.

Une application smartphone sous forme de widget sera aussi développée en 2024 venant ainsi compléter l'offre des supports de communication et répondre davantage aux attentes d'une catégorie d'utilisateur qui souhaitent des outils plus ergonomiques et plus en phase avec leur mode de communication.

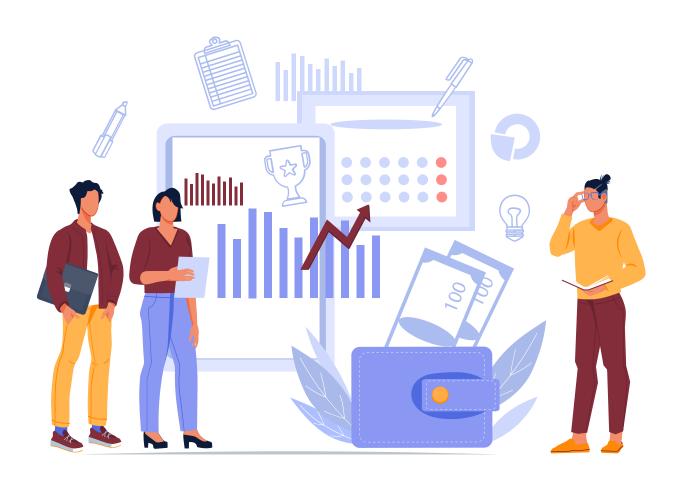
Par ailleurs, accompagner le processus de revitalisation de la langue basque est un engagement fort de la collectivité, aussi faire exister l'euskara dans la communication de la commune, c'est faire exister l'euskara dans l'espace public et contribuer à son rayonnement, sa pratique et son apprentissage. Conscients que le bilinguisme perturbe les habitudes des services et interroge souvent les pratiques, un travail de réflexion, animé par l'association Plazara, a été mené avec les élus et les agents concernés pour mieux faire cohabiter les langues sur les supports de communication. Cette concertation a permis l'élaboration d'une charte pratique, La cohabitation des langues sur les supports de communication de la commune d'Urrugne, qui fixe un cadre général et recense quelques astuces concrètes. Cette charte, répond aux objectifs du plan euskara adopté le 18 décembre 2023, et permet de le mettre en pratique. Dès lors, toutes les actions de communication qui émanent du service intègrent l'euskara de façon équilibré (site, magazine, affiches, plaquettes, posts facebook, communiqués de presse...). Enfin, en 2023, le centre de loisirs a organisé un mini-camp en langue basque sur la thématique de l'audiovisuel avec la web télé Kanaldude et un atelier radio a été proposé en langue basque aux agents en formation, avec Gure irratia, dans le cadre d'Euskararen urtaroa (en novembre).

D'autre part, toujours afin de répondre aux engagements adoptés dans le cadre du Plan euskara, la mairie s'est abonnée au magazine Iparraldeko Hitza, et communique deux fois par mois les informations de la commune via des chroniques dans les radio bascophones Antxeta irratia et Gure Irratia.



- 3 -

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON IMPACT SUR LES ÉQUILIBRES FINANCIERS





Les projections financières présentées ci-après visent à fournir une vision cohérente de l'évolution prévue de la situation financière de la commune sur la période 2024-2028 dans le cadre de ce rapport sur les orientations budgétaires. Ces projections reposent sur un certain nombre d'hypothèses en fonction des informations connues à ce jour. Elles ne peuvent donc constituer des certitudes sur les niveaux exacts de dépenses ou de recettes, a fortiori dans le contexte de crise que nous traversons aujourd'hui.

3.1/ L'AFFIRMATION D'UN SCENARIO VOLONTARISTE

Le scénario budgétaire présenté s'appuie sur un travail de construction d'hypothèses de travail qui vise à retranscrire le plus sincèrement possible l'impact projeté d'un Plan Pluriannuel d'Investissements ambitieux et volontariste.

Qui dit investissement pour les Urruñar dit les moyens humains et matériels permettant d'assurer le fonctionnement quotidien de ces équipements.

Logiquement, la hausse tendancielle des investissements appelle ainsi une hausse des dépenses de fonctionnement.

3.1.1/ Le fonctionnement 2024-2028

En matière de fonctionnement, les dépenses augmenteront moins rapidement que les années précédentes en vertu de la trajectoire de stabilisation souhaitée. Cela permet notamment de maintenir un niveau satisfaisant d'épargne que la ville pourra ensuite mettre à profit pour financer les investissements de l'année prochaine.

Tout d'abord, il est prévu de ramener les **charges de personnel** à une hausse de 8 % contre respectivement 10 % et 13% les deux années précédentes. En 2024, le budget prévisionnel sera d'environ 6,3 M€.

Cette progression des charges de personnel s'explique par quatre raisons principales :

- la prise en compte des recrutements de 2023 en année pleine
- l'application dès le mois de février de l'augmentation décidée par le gouvernement pour tous les agents de la fonction publique de 5 points d'indice
- la mise en place d'un agenda social
- le glissement vieillesse technicité (GVT) prend en compte l'évolution de carrière des agents de la fonction publique territoriale à hauteur de 2% par an

Concernant les charges à caractère général, il convient de noter :

- le maintien de la hausse des coûts de l'énergie (+10% pour l'électricité)
- l'inflation qui perdure particulièrement sur le prix des matériaux, de petits équipements, fournitures et des frais d'assurance.
- l'amélioration de l'offre de services : économie et commerce, et transition écologique



En 2024, il convient de continuer à maitriser ces dépenses avec notamment une politique d'achat plus rigoureuse (mise en concurrence systématique, recours à la négociation).

En résumé, la prospective prévoit pour les dépenses de fonctionnement (cf tableau de synthèse partie 3.4)

- Pour 2024 : +5 à 6% de hausse avec prise en compte de l'augmentation de la masse salariale + pénalité SRU + intérêts de la dette
- Pour 2025 : augmentation de 4% en raison notamment des embauches liées à la cuisine centrale
- De 2026 à 2028 : retour à une augmentation modérée de 3%

3.1.2/ Les investissements 2024-2028

Le travail de prospective budgétaire engagé à l'occasion de ces Orientations Budgétaires (OB) permet de confirmer l'accélération des investissements par rapport au montant constaté par le passé, avec un montant annuel d'investissement évalué entre 5 M€ et 6M€, et ce afin de renforcer la capacité d'agir de la ville d'Urrugne en matière de transition écologique, sociale et culturelle.

2024	2025	2026	2027	2028	
6M€ -7M€	6M€ -7M€ 5M-6M€		5M€ -6M€	4M€ - 5M€	

Ce choix d'augmenter significativement le niveau d'investissement pour les cinq prochaines années, conduit à envisager une enveloppe globale comprise entre 25 et 30 M€.

Le scénario retenu prévoit un taux de réalisation moyen d'environ 75% ; il est donc proposé une dépense globale estimée à environ 22 M€ répartis comme suit.

Ces montant d'investissements peuvent se diviser en deux catégories :

- Un montant moyen de dépenses récurrentes d'investissement à hauteur de 1 500 000€. Ces dépenses concernent les travaux sur les bâtiments communaux, les acquisitions de terrains, les acquisitions de véhicules, les espaces verts, les travaux de voirie et d'aménagement, les travaux de lutte contre les inondations, les aménagements de quartiers, les travaux d'éclairage public et les travaux en forêt communale.
- À ces dépenses récurrentes viennent s'ajouter les dépenses relatives aux investissements nouveaux prévus dans le cadre du Plan de Mandature (cf tableau ci-dessous)



3.2/ LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DES GRANDS PROJETS DU MANDAT

Opérations	Coût total projet	Coût Net Mairie 2024 2028	Observations		
Grands Projets d'aménagement					
Aménagements des espaces publics et verts du Cœur de Bourg	400 000 €	300 000 €	Cheminements doux, valorisation et requalification des espaces publics, renaturation en ville, etc. Recettes: subvention possible Agence de l'eau, appel à projet département, DETR/Fonds vert		
Politique foncière communale - Acquisitions	ND	1 328 500 €	Annuités acquisitions amiables EPFL (ici OAP Entrée de Bourg) à 100% remboursées lors des rétrocessions aux opérateurs sociaux DM si autres acquisitions nécessaires par Ville (préemption biens stratégiques). Recettes : remboursements EPFL de 443 500€ en 2026 + 485 000€ après 2028		
Aides au logement : subventions d'équilibre opérations logement social, subventions aux particuliers parc privé (PIG)	ND	1 160 000 €	Estimatif sur 3 opérations d'ensemble portées par opérateurs sociaux (dans l'attente d'information sur déficits d'opérations) Subventions Ville PIG: 20 000€ (fin dispositif 2024) A minima 600 000 € déductible de la pénalité SRU 2024 et 2025 (cf budget fonctionnement)		
Ingénierie et conduite de projets urbains	ND	150 000 €	Etudes urbaines, architecturales et/ou pré- programmatiques (ici Bourg : sud cœur de bourg et entrée de bourg Est) et AMO (SPL Pays basque)		
Domaine de Bixikenea : locaux associatifs (dont Gaztexte), salle de réception, logements saisonniers, salles de formations/séminaires, MAM, espaces naturels	2 000 000 €	1 000 000 €	APCP à créer - Etude 2024 et premiers travaux de mise en conformité (occupations temporaires) Recettes : Dossier subvention AMI foncier du CG 64 +/- Dossier appel à projet Tiers-lieux Nouvelle Aquitaine ?cofinancement études CD64 si Urrugne lauréate AMI, recettes locatives,		
s. 1.195.7					
Mobilités	2 200 000 0	1 200 000 6	Finalization 2024		
Voie verte Bourg Olhette Voie verte Bourg Béhobie	3 300 000 €	1 200 000 € ND	Finalisation 2024 Pilotage par le Syndicat des Mobilités dans le cadre étude Ligne express littorale (Ligne 3) le long de la RD810 - participation financière de la commune aux études et à d'éventuels trajets complémentaires sur voirie secondaire		
Aménagement entrées de ville + pacification RD 810	ND	ND	Lancement études 2025 en lien avec l'avancée des projets urbains Recettes potentielles CD64		
Politique de stationnement	200 000 €	200 000 €	Création zones bleues : signalétique		
Economie Lisaritz: création d'un pôle ESS et	630 000 €	320 000 €	Volet acquisition uniquement Acquisition en portage		
agroécologique			Foncière ? + étude (création APCP)		
Aménagement Ibardin	2 000 000 €	1 135 000 €	Modification PLU d'ici 2026		
Requalification urbaine - Projets pieds d'immeubles (commerce/artisanat)	ND	ND	Réhabilitation RDC immeuble Behobie - projet bail à réhabilitation Soliha. En cours Recettes locatives après travaux		



Opérations	Coût total projet	Coût Net Mairie 2024 2028	Observations
Politique culturelle			
Création d'un équipement multiculturel (cinéma, médithèque, etc.)	ND	ND	Création APCP en 2025 avec le lancement des études de programmation et de faisabilité
Delition and adding the incompletion			
Politique sportive et vie associative Création Pump track	350 000 €	200 000 €	A ajuster selon l'ampleur des aménagements choisis sur les délaissés entre Kichoenea et Osasuna Recettes : subventions de 38 000€ du CD64 + DETR
Agriculture et alimentation			
Création cuisine centrale	2 500 000 €	1 500 000 €	APCP à ajuster - étude avant projet en 2024 Recettes potentielles et subventions CD64 et CAP B et DETR
Aménagement des serres municipales	100 000 €	100 000 €	Budget investissement BP 2024
Préservation des sites remarquables Création de nouveaux Espaces verts	600 000 €	400 000 €	APCP à créer selon plan d'actions à définir - subventions Agence de l'eau / DETR?
Ouverture des chemins communaux	500 000 €	400 000 €	APCP à créer selon plan d'actions à définir
Gestion de la forêt	500 000 €	250 000 €	APCP à créer au regard de la stratégie forêt ONF
Transition écologique			
Plan de sobriété des bâtiments	1 000 000 €	700 000 €	APCP à créer
communaux	000 000 6	000 000 6	Sources d'économies + subventions ADEME
PPI Renouvellement de la flotte de Actions plan de décarbonation	800 000 € 800 000 €	800 000 € 500 000 €	APCP ajustable APCP à créer ; lancement études grands projets energies renouvelables dans le cadre des zones d'accélération ENR / Ingénieire CAPB à solliciter : secretarait général à la
			transition
Cohésion sociale Lieu ressource seniors : accueil de jour, plateforme de répit, lieu ressource professionnels	1 200 000 €	950 000 €	Inhérent au projet urbain d'ensemble AOP Cœur d'ilot de bourg si Urrugne lauréate AAP ARS lancement étude MOE 2024 Recettes : co-financements publics construction ?
Création espace de vie citoyenne	ND	ND	Intégré à un projet urbain d'ensemble - lancement étude 2025
Epicerie sociale			2025
Aménagement Plan d'accessibilité	150 000 €		Commission accessibilité plan d'actions 2024
Création logements alternatifs séniors	ND	0€	Intégré à un projet urbain d'ensemble.
Petite enfance Crèches : offre nouvelle	2 000 000 €	1 500 000 €	Intégré à un projet urbain d'ensemble - lancement études 2024 Recettes : co-financements publics construction nouvelle crèche ?, recettes locatives
Education			
Rénovation des écoles	400 000 €	300 000 €	Entretien courant annuel des bâtiments communaux - aide de l'ETAT (DETR) Rénovation chauffage école olhette
Végétalisation des écoles	100 000 €	50 000 €	AP/CP à créer - aide Agence de l'eau
Politique de la jeunesse			
Extension bureaux CLSH	220 000 €	140 000 €	Finalisation 2024
PPI Aires de jeux incluant l'accessibilité	150 000 €	150 000 €	Création APCP



Opérations	Coût total projet	Coût Net Mairie 2024 2028	Observations		
Cadre de vie					
			Projet du cimetière du bourg 2024 - DETR possible		
PPI aménagement cimetière	400 000 €	300 000 €	Révision à la baisse par rapport à l'extension initiale du		
			Bourg, et projet de reprise des concessions		
Travaux de voiries communales	1 000 000 €	1 000 000 €	Marché à bons de commande + entretien courant		
Numérique, vie citoyenne et communic	ation				
Modernisation outils informatiques	100 000 €	50 000 €	Mise en place GED + modernisation serveur et nouveaux		
Wodernisation outils informatiques	100 000 € 30 000 €		logiciels métiers en 2024		
Réaménagement accueil, bureaux et	200 000 €	200 000 €	Travaux salle du Conseil post 2026?		
Démocratie participative					
Budget participatif	200 000 €	200 000 €	Budget réparti sur 2 années		
Aménagement des quartiers	350 000 €	350 000 €			
			Quarts de crédits votés, participation à des opérations de		
Dépenses obligatoires	5 000 000 €	4 000 000 €	tiers dans le cadre de convention, travaux de sécurisation :		
			talus, voirie, ouvrages d'art, etc		

Précaution de lecture

Ce tableau PPI 2024-2028 n'est pas une liste exhaustive de tous les investissements d'ici 5 ans. Il donne à voir une projection financière de la mise en œuvre des grands projets sur ce mandat et au-delà jusqu'à 2028.

Principaux postes d'investissement pressentis pour 2024

Le Budget Primitif de 2024 permettra d'apporter une vision détaillée de l'ensemble des lignes d'investissement. A ce jour, il convient d'ores et déjà de prendre en compte quatre postes budgétaires « incompressibles » :

Les quarts de crédit votés en décembre 2023 : 550 000€

Les reports de 2023 : 1 500 000€

• Le déficit de 2023 : 500 000€

Remboursement d'emprunt et annuités EPFL : 500 000€

Concernant les grands projets, citons par exemple :

Construction de la cuisine centrale : 120 000€

• Projet Pump track: 180 000€

Voie verte bourg / Olhette 1 300 000€

Aide au logement : 120 000€

Travaux Domaine de Bixikenea : 300 000€

Aménagement des espaces publics Cœur de bourg : 100 000€



3.3/ LES MODALITES DE FINANCEMENT DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Dans ce scénario, le financement repose sur les trois piliers principaux selon une répartition assez classique pour le bloc communal, à savoir :

- Epargne nette: 30%
- Subventions et participations : 40%
- Emprunt : 30% dans le but de financer notamment les projets d'acquisitions et la politique foncière

En d'autres termes, pour la commune, l'enjeu principal est de maintenir un niveau élevé d'épargne nette. Pour concrétiser cet objectif, tous les leviers à disposition de la commune seront actionnés en matière de recettes à commencer par la fiscalité.

3.3.1/ Une hausse de la fiscalité programmée en 2024

Depuis 2021, la taxe foncière sur les propriétés bâties constitue le principal, pour ne pas dire l'unique, levier fiscal à disposition des communes.

Après le choix de ne pas augmenter le taux en 2023, il est envisagé une évolution modérée de 5% de la taxe foncière qui se justifie pour au moins trois grandes raisons :

- d'une part, la dynamique de recettes stagne en raison de l'effondrement des Droits de mutation sur la commune qui sont passés de 1,2M€ en 2021 à 700 000 euros en 2023 ainsi que de l'érosion continue de la Dotation Globale de fonctionnement de l'Etat qui pourrait passer en dessous des 600 000 euros cette année
- d'autre part le souhait de poursuivre la politique d'investissements et de grands projets en vue notamment de répondre aux enjeux de transition écologique mais également d'accès au logement
- enfin, le niveau très faible de fiscalité à Urrugne dont le taux de taxe foncière demeurera très largement en dessous des communes de même strate malgré cette hausse appliquée

Cela représenterait environ 300 000€ supplémentaires pour la commune en tenant compte de la corrélation entre le taux de taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour les ménages, cela représente un effort supplémentaire de 7€ à 50 € par an selon la catégorie de contribuable. Rappelons que ces ménages n'ont plus à s'acquitter de la taxe d'habitation qui a été définitivement supprimée en 2022.



3.3.2/ Mieux solliciter les financements de nos partenaires et en particulier de l'Etat

L'objectif est d'augmenter significativement le concours de partenaires (Etat, notamment avec le plan France Relance, le fonds vert, la Région, le Département, les fonds européens ainsi que la Communauté d'agglomération Pays Basque...) dans le financement des projets d'investissement de la collectivité.

Le choix de la collectivité de dédier un agent à cette mission de recherche de financement porte ses fruits : entre 2020 et 2023, le nombre de demandes est passé de 4 à 23 dossiers.

Grâce à cette action, ce sont plus d'1,3 M€ qui ont été mobilisés pour le financement des projets communaux en 2023.

Dans cette perspective, la prospective budgétaire 2024-2028 nous conduit de façon prudente à retenir le taux de 40% des dépenses d'investissement financés par des tiers.

3.3.3/ Activer de nouvelles recettes

La Municipalité a pour objectif d'obtenir des recettes substantielles en étudiant notamment l'opportunité de procéder à une ou plusieurs cessions foncières et immobilières appartenant à la commune et aujourd'hui non valorisées.

En dehors de cette perspective de recette exceptionnelle qui reste à étudier en détail, le scénario vise une augmentation de 2% des redevances et utilisations du domaine.

Dans l'attente d'une concertation avec les usagers des différents services public, il est à ce jour trop prématuré de tabler sur la prise en compte de nouvelles recettes tirés de la révision de la politique tarifaire des services communaux.

3.3.4/ Activer l'emprunt de manière maîtrisée

Les deux emprunts contractés en 2023 nous invitent à ne pas privilégier ce mode de financement cette année.

Pour autant, notre capacité de désendettement demeure largement inférieure à la moyenne des communes de même strate. Ce levier pourrait alors être activé exceptionnellement dans le cadre notamment d'acquisitions immobilières à forte valeur ajoutée.



3.4/ SYNTHESE

Tableau prospectif des grands équilibres financiers de la commune pour la mise en œuvre du Plan de mandature 2024-2028

En K €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses réelles de fonctionnement	7758	8521	9177	10163	10990 (+5%)	11429 (+4%)	11772 (+3%)	12125 (+3%)	12488 (+3%)
Recettes réelles de fonctionnement	9423	10425	10990	11062	11283 (+2%)	11621 (+3%)	11970 (+3%)	12329 (+3%)	12698 (+3%)
Autofinancement	1665	1904	1813	899	293	192	198	204	210
Rembst capital dette	226	238	245	252	406	393	352	315	173
Dépenses d'Investissement	3782	1669	3837	7777	4500	4500	4500	4500	4500
Recettes d'Investissement	3670	1909	4126	7530	2000	2500 (FCTVA 2023)	1800	2000	1800
Besoin en financement					2613	2201	2854	2611	2663



ANNEXE 1 : Données relatives aux effectifs et aux éléments de rémunération

Les dépenses de personnel sont le poste de dépenses de fonctionnement le plus important.

Aussi, et comme le prévoit le décret du 24 juin 2016 pour les villes de plus de 10 000 habitants, le débat d'orientation budgétaire est –il l'occasion de donner quelques informations relatives à ce poste de dépenses ; ces informations concernent la structure des effectifs, la répartition des éléments de rémunération et la durée effective du travail dans la collectivité.

a/ La structure des effectifs

Au 1er janvier 2024, il y a 145 postes permanents ouverts dont 135 sont pourvus.

Détail du tableau des effectifs cf annexe 2

b/ La répartition des éléments de rémunération sur les deux dernières années (Données du compte administratif)

2023	Traitement indiciaire	NBI	IHTS	RI	Avantage en nature
<u>Titulaires</u>	2 861 531	18 799	24 233	539 062	2571
Non titulaires	398 085	0	15 214	51 386	0
2022					
<u>Titulaires</u>	2 473 594	15 848	27 780	409 873	2 655
Non titulaires	492 111	0	3 165	16 407	0

c/ La durée effective du travail dans la collectivité

Conformément à la loi de transformation de la fonction publique Territoriale qui a réaffirmé le principe de réaliser 1 607 heures de travail annuelles, une délibération a été adoptée le 15 décembre 2021 avec une application au 1er janvier 2022.

En 2022, 815,2 jours de formation ont été suivis par les agents en emploi permanent.



ANNEXE 2 : Tableau des effectifs

EMPLOI A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET		Postes	ouverts	Postes ouverts		
		Au 01.01.23	Au 01.01.24	Au 01.01.23	Au 01.01.24	
FILIER	RE ADMINISTRATIVE	26	28	22	27	
	Attaché hors classe	1	1	1	1	
Α	Attaché principal	1	1	1	1	
	Attaché	2	3	2	3	
	Rédacteur principal 1ère classe	2	2	2	2	
В	Rédacteur principale 2ème classe	2	2	1	2	
	Rédacteur	5	4	5	3	
	Adjoint administratif principal de 1ière classe	3	3	3	3	
С	Adjoint administratif principal de 2ème classe	3	2	2	2	
	Adjoint administratif	7	9	5	9	
B/C	CE adj administratifs/rédacteurs (communication)	0	1	0	1	
FILIER	RE TECHNIQUE	75	79	69	74	
Α	Ingénieur	1	1	1	1	
	Technicien principal de 1ère classe	2	2	2	2	
В	Technicien principal de 2ème classe	0	1	0	1	
	Technicien	1	1	1	1	
	Agent de maîtrise principal	4	5	4	5	
	Agent de maîtrise	13	15	12	12	
	Agent de maîtrise TNC 30h/s	1	1	1	1	
	Adjoint technique principal de 1ière classe	3	4	3	4	
С	Adjoint technique principal de 1ière classe TNC 33h15/s	1	0	0	0	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	13	11	12	11	
	Adjoint technique	34	34	31	32	
	Adjoint technique TNC 29h/s	2	2	2	2	
	Adjoint technique TNC 30h/s	0	1	0	1	
B/C	CE agents de maîtrise/techniciens	0	1	0	1	
	RE ANIMATION	22	26	20	24	
В	Animateur	3	3	3	3	
	Adjoint d'animation ppal de 1ère cl TNC 33h15/s	1	1	1	1	
	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0	1	0	1	
С	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3	3	2	2	
	Adjoint d'animation	14	18	13	17	
	Adjoint d'animation TNC 30h/s	1	0	1	0	
FILIER	RE POLICE MUNICIPALE	3	3	3	3	
В	Chef de service de police municipale	1	1	1	1	
	Brigadier-chef principal	2	2	2	2	
	RE CULTURELLE	1	1	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique TNC 10/20ème	1	1	1	1	
	RESOCIALE	6	6	6	6	
	ATSEM principal de 1ère classe	3	3	3	3	
	ATSEM principal de 1ère classe TNC 32h/s	1	1	1	1	
	ATSEM principal de 2ème classe	2	2	2	2	
DETACHEMENT SUR EMPLOI FONCTIONNEL		2	1	1	0	
	Directeur général des services	1	1	0	0	
Α	Directeur des services techniques	1	0	1	0	
COLL	ABORATEUR DE CABINET	1	1	1	0	
		136		123		
TOTA	L	130	145	123	135	

